Rapport annuel 2024







Sollio Groupe Coopératif, c'est vous; c'est nous.

Producteurs, transformateurs, quincaillers, employés.

Des personnes dédiées à l'évolution de nos pratiques pour continuer à bâtir un avenir prospère pour nos familles agricoles et les consommateurs d'ici.

Nous sommes la plus grande coopérative agroalimentaire au Canada aux racines québécoises. Des gens de terrain, des penseurs de demain. Les pieds ancrés dans le présent et le regard tourné vers le futur, résilients et déterminés à préserver les ressources agricoles et alimentaires pour en faire une richesse collective.

Chez Sollio, cultiver ici, élever ici, produire ici, transformer ici sont nos gestes quotidiens pour bâtir l'économie de demain. Nous sommes présents de la Terre à la Table, partout sur le Territoire. Nos trois divisions, Sollio Agriculture, Sollio Détail et Sollio Alimentation, servent de moteur économique de premier plan dans les secteurs de l'agriculture, du commerce de détail et de l'alimentation. Notre réseau de coopératives contribue activement à la vitalité de toutes les régions de la province.

Pour vous, pour nous, le projet d'avenir est clair : assurer la prospérité des gens d'ici et des générations de demain pour les siècles à venir.

Table des matières

Faits saillants	4
Message du président	6
Message du chef de la direction	10
Sollio Agriculture	16
Sollio Détail	20
Sollio Alimentation	24
Situation financière	30
Risques et incertitudes	32
Rapport de la direction	36
Rapport de l'auditeur indépendant	37
Bilan consolidé	39
État des résultats consolidés	40
État de la réserve consolidée	40
État des flux de trésorerie consolidés	41
Notes afférentes aux états financiers consolidés	42
Rétrospective financière	70
Coopératives affiliées	72
Membres auxiliaires	73

Ensemble, nous bâtissons un avenir meilleur.

En 2025, célébrons l'Année internationale des coopératives!



L'ONU a proclamé 2025 Année internationale des coopératives, soulignant leur contribution à la construction d'un monde meilleur. En encourageant le développement durable, en créant des emplois de qualité et en soutenant les communautés, les coopératives jouent un rôle crucial dans la transformation de notre société. Chez Sollio, nous croyons en la force du collectif! Depuis toujours, la coopération est au cœur de notre ADN. Pour nous, c'est plus qu'un modèle d'affaires, c'est notre mode de vie. Un modèle de développement pour l'avenir, fondé sur des valeurs fortes d'honnêteté, d'équité, de responsabilité et de solidarité qui nous distinguent.

Ensemble, nous avons bâti une entreprise solide et engagée. Ensemble, nous avons grandi, innové et surmonté les défis, en plaçant toujours l'humain au cœur de nos actions. En cette Année internationale des coopératives, nous réaffirmons haut et fort notre engagement envers ces principes qui nous animent.

Coopérer, c'est bâtir un avenir plus juste, plus fort et plus durable pour nos familles agricoles et les générations futures.

Bonne Année internationale des coopératives!

Faits saillants

2020

2020

2021

Produits (en milliards de dollars) 6,95 \$ 7,56 \$ 8,47 \$ 8,34 \$ 7,84 \$

2023

2024



Excédent (perte) avant ristournes, impôts sur l'excédent (perte) et activités abandonnées

2021 2022

(en millions de dollars)

211 \$ 43 \$ (289) \$ 147 \$ 198 \$

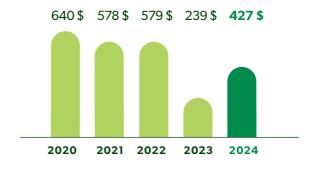
2022

2023

2024

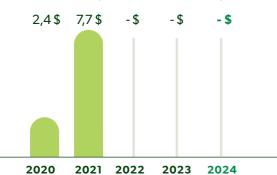
Fonds de roulement

(en millions de dollars)



Dividendes à la Filière porcine coopérative*

(en millions de dollars)

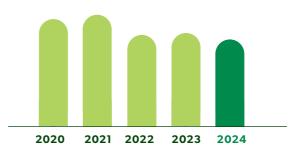


^{*} Le dividende attribuable à la Filière porcine coopérative relatif à l'exercice en cours est déclaré et versé au cours de l'exercice subséquent.

Actions privilégiées et avoir de la Coopérative

(en milliards de dollars)

2,03 \$ 2,10 \$ 1,73 \$ 1,77 \$ 1,66 \$



2024

(En milliers de dollars)

7843601\$

Produits

146 805 \$

Excédent d'exploitation

197 606 \$

Excédent avant ristournes, impôts sur l'excédent et activités abandonnées

17 790 \$

Ristournes

5 209 \$

Dividende à la Filière porcine coopérative déclaré et versé en 2025

270 716 \$

Excédent net

1378332\$

Débiteurs et stocks

1535365\$

Actif à court terme

427 320 \$

Fonds de roulement comptable

2 294 871 \$

Immobilisations corporelles et actifs biologiques producteurs, au coût

1099232\$

Immobilisations corporelles et actifs biologiques producteurs, valeur comptable nette

3 783 473 \$

Actif total

807 511 \$

Dette à long terme et obligations découlant des contrats de location-acquisition incluant la portion exigible à moins d'un an

1655237\$

Actions privilégiées et avoir de la Coopérative

14862

Nombre d'employés

Message du président Richard Ferland



Des résultats solides, un avenir prometteur

Notre conseil d'administration



* **Richard Ferland** Président

David Mercier Vice-président

* **Jean Bissonnette,** ASC Vice-président

Cathy Fraser Administratrice **Adrien Pitre,** ASC Administrateur

* Marc-André Roy, ASC Administrateur

Patrick Soucy Administrateur

* Normand Lapointe Administrateur

Sophie Gendron Administratrice

* Lucie Boies Administratrice

* **Guy Labrecque** Administrateur

Denis Lévesque Administrateur

Jeannine Chartrand Administratrice

Jean-François Roy Administrateur **Alain Laflamme** Administrateur

* François R. Roy, ASC Administrateur invité

Paule Têtu Administratrice invitée

^{*} Membres du comité d'audit



Pour une deuxième année de suite, les résultats financiers de Sollio Groupe Coopératif sont en nette progression. Encore plus important, ces résultats très encourageants découlent d'un ensemble d'actions structurantes qui vont continuer de générer des effets positifs dans les années à venir. Ce n'est pas l'effet passager de circonstances favorables, mais bien un effet durable.

La croissance des bénéfices provient des efforts de consolidation, de l'efficience opérationnelle, de l'optimisation des actifs, ainsi que de la réduction de l'endettement. Les opérations sont redressées, le bilan financier est en meilleure posture. Le prochain défi, c'est de maintenir cette croissance.

Pour y parvenir, nos équipes ont développé un ambitieux plan de croissance du BAIIA, dans le cadre d'un exercice de planification stratégique qui est dans sa phase de mise en œuvre. Cette croissance repose sur notre volonté de générer des bénéfices à long terme, non seulement pour l'organisation, mais aussi pour nos membres et nos partenaires.

La vision de Sollio a été renouvelée, afin de mieux refléter nos ambitions qui sont alignées avec la planification stratégique : « être un moteur de valorisation des efforts de nos membres et de nos divisions, pour générer une croissance pérenne des bénéfices, par l'entremise d'une gestion responsable du patrimoine coopératif agricole ».

La force du réseau

Comme vous le constatez, nous avons notamment l'ambition d'être un moteur de valorisation pour nos membres. Les coopératives ont répondu à l'appel lorsque Sollio leur a demandé leur soutien pour traverser la tempête. C'est un beau fait d'armes de la crise. Le réseau est sorti grandi et encore plus soudé de la tempête des dernières années.

Aujourd'hui, l'inverse se produit pour certaines coopératives, qui vivent des moments plus difficiles. C'est maintenant au tour de Sollio de contribuer au développement économique du réseau, avec un retour monétaire aux propriétaires. C'est l'esprit de famille, on se soutient mutuellement. C'est l'esprit coopératif.

D'ailleurs, les Nations Unies ont déclaré l'année 2025 Année internationale des coopératives, sous le thème « les coopératives construisent un monde meilleur ». C'est une thématique porteuse qui décrit bien la mission de nos entreprises collectives. Parce que les coopératives, par leurs missions et leurs valeurs, sont depuis toujours ancrées et dirigées dans leur milieu, à l'écoute des besoins de leurs membres.

Nous n'avons aucune raison de ne pas être les meilleurs. Nous avons un réseau solide, organisé, fermement implanté partout en région. Nos gens sont compétents, formés, dédiés. Notre système de gouvernance assure la représentation des intérêts de nos membres, favorise le sentiment d'appartenance, ainsi que la prise de décisions courageuses et nécessaires.

Le modèle coopératif fait partie des solutions pour générer de la richesse. Nous nous devons d'être performants, car nous sommes dans un milieu très compétitif. Notre modèle d'affaires tient la route et c'est à nous de le faire connaître, et d'inciter la relève à y adhérer et à s'y engager.

Notre force collective peut aussi exercer son pouvoir auprès de nos gouvernements pour exprimer nos attentes et nos besoins. Parmi les dossiers qui nous interpellent, mentionnons la nouvelle Politique bioalimentaire qui va entrer en vigueur cette année et l'importance du recours aux travailleurs étrangers pour notre secteur.

L'ancienne version de la politique mettait l'accent sur les attentes des consommateurs et leur santé. La nouvelle mouture doit repositionner les producteurs et les productrices agricoles au cœur de cette politique. Nous faisons campagne en ce sens.



On ne veut pas seulement occuper le territoire; on veut prospérer. Tout entrepreneur veut assurer la prospérité de son entreprise. C'est une obligation si on veut attirer la nouvelle génération en agriculture.

Réflexion sur l'avenir de l'agriculture et du réseau

Cette année, j'ai eu le privilège de consulter des leaders du monde agricole et agroalimentaire provenant de différents horizons : entreprises de transformation, coopératives, enseignement, production agricole, gouvernement, finances... Ces échanges avaient pour objectif de discuter des enjeux, des défis et de l'avenir de notre secteur et de notre réseau.

Les réflexions et la vision de ces personnes clés sont venues alimenter et bonifier ma propre réflexion. Cette réflexion s'est poursuive avec les membres du conseil d'administration, ainsi qu'auprès de présidents et de vice-présidents des coopératives.

Certaines tendances se dégagent. Entre autres, la consolidation du milieu agricole se poursuit et même s'accélère. Aujourd'hui, 10 % des fermes du Québec génèrent 70 % du chiffre d'affaires agricole. D'ici moins de 10 ans, on prévoit que ces fermes généreront 85 % du chiffre d'affaires. Les modèles de gestion sont appelés à changer. Les exigences et les attentes des producteurs agricoles seront de plus en plus élevées.

Notre modèle d'affaires a été solide pendant plus de cent ans. C'est notamment parce qu'il a su s'adapter et saisir les occasions. S'assoir sur cent ans de métier, ce n'est pas assez. Nos défis sont nombreux et exigent une réflexion en profondeur d'où émergeront des idées nouvelles.

Le contexte actuel nous permet de concentrer davantage d'efforts sur l'amélioration en continu de notre réseau. Se préparer pour relever ces défis permettra à notre modèle coopératif de maintenir sa position de leader. Il faut continuer d'innover pour rester les meilleurs et d'être un modèle qui attire les jeunes en générant de la richesse de façon durable et responsable.

Pour terminer, je tiens d'abord à remercier mes collègues du conseil d'administration pour leur confiance, leur soutien inébranlable et leur détermination quotidienne, qui sont essentiels pour assurer le succès de notre coopérative et la pérennité de notre patrimoine collectif.

Je souhaite également à exprimer ma gratitude, en mon nom et au nom du conseil d'administration, à Pascal Houle, notre chef de la direction, ainsi qu'à ses équipes et à l'ensemble de nos employés pour leur dévouement et les excellents résultats qu'ils ont su livrer.

Je remercie tout particulièrement le réseau pour son appui. C'est par notre engagement et notre participation que nous parviendrons à atteindre nos objectifs et à mettre de l'avant des projets porteurs pour l'avenir de notre réseau.







Message du chef de la direction **Pascal Houle,** CPA



Le plan porte fruit, Sollio a retrouvé son élan

Notre comité de direction



Pascal Houle, CPA Chef de la direction

Alexandre St-Jacques Burke, FRM Chef de la direction financière

M^e **Josée Létourneau,** ASC Secrétaire générale et affaires juridiques

Casper Kaastra

Vice-président exécutif et chef de la direction de Sollio Agriculture Yanick Gervais, M. Fisc., CPA Président-directeur général d'Olymel

Alexandre Lefebvre, MBA Vice-président exécutif et chef de la direction de Groupe BMR

Stéphane Forget, MBA, ASC Vice-président principal, Affaires publiques, coopération et responsabilité d'entreprise

Saad Chafki

Vice-président principal, Technologies de l'information

Marc Gauthier, MBA, CRHA Vice-président principal, Ressources humaines



Sollio Groupe Coopératif a retrouvé son élan. Au cours de l'exercice financier terminé le 26 octobre 2024, les progrès attribuables à notre plan de redressement se sont accélérés. L'approche stratégique et ordonnée pour laquelle nous avons opté il y a trois ans porte fruit. Notre organisation est aujourd'hui plus solide, plus performante, mieux adaptée pour répondre aux besoins de ses clients, ainsi qu'aux attentes de ses membres. Le parcours a été exigeant. Il y a encore des défis à relever. Mais nous avons démontré la force de notre solidarité, l'étendue de notre savoir-faire, la résilience de notre organisation.

Au terme de l'exercice financier 2023-2024, la situation financière de Sollio Groupe Coopératif était en nette amélioration. Les ventes consolidées ont atteint 7,8 milliards de dollars et l'excédent net s'est établi à 270,7 millions de dollars, en incluant la perte afférente aux activités abandonnées. En 2023, les ventes étaient de 8,3 milliards de dollars et l'excédent net de 115,4 millions de dollars. Ce repli des ventes s'explique, notamment, par une diminution importante du prix des grains, affectant à la baisse les prix de vente en alimentation animale, ainsi que par la diminution des prix des intrants agricoles. L'excellente année au chapitre des résultats consolidés se reflète dans la hausse de 56,8 millions de dollars du BAIIA opérationnel, qui a atteint 418,4 millions de dollars. Cette performance découle des efforts de consolidation, de l'efficience opérationnelle et de l'optimisation des actifs.

Nous maintenons le cap avec la même rigueur, la même détermination. Nous avons le plan qu'il faut pour retrouver la croissance. Nous avons réorganisé et redéployé notre organisation en protégeant les outils de mise en marché que l'on s'est donnés depuis 100 ans, en préservant les éléments au cœur de nos métiers. Nous ne laissons rien tomber de ce qui nous définit. Nous serons fiers d'avoir préservé les capacités stratégiques de l'organisation et de bénéficier de nos trois divisions plus fortes, plus solides, qui regardent l'avenir avec confiance.

Nos trois divisions au cœur de nos succès

Au cours du dernier exercice, les trois divisions de notre grande coopérative ont contribué à nos succès.

Chez Sollio Alimentation, on peut certainement parler d'une année charnière. La baisse du prix du grain, et donc de la moulée, a aidé à conclure un exercice qui a été l'un des meilleurs de l'histoire d'Olymel en matière de performance opérationnelle. Olymel a réalisé un excédent net de 196,9 millions de dollars en hausse de 38,7 % par rapport à l'excédent net de 142,0 millions de dollars de 2023. En plus des résultats exceptionnels des activités de production porcine, le secteur du porc frais s'est amélioré grâce à des initiatives d'optimisation dans les usines et à l'arrivée de nouveaux clients et produits. La situation demeure difficile pour ce secteur. Dans la volaille, l'année 2024 présente toutefois des résultats très favorables, mais en baisse comparativement à 2023, qui avait démontré des résultats exceptionnels.

De son côté, Sollio Agriculture affiche une perte nette de 3,9 millions de dollars, incluant la perte afférente aux activités abandonnées de 3,1 millions de dollars, en forte progression par rapport à la perte nette de 59,0 millions de dollars présentée en 2023. Ce résultat a été réalisé malgré un recul des ventes qui s'explique principalement par une baisse du prix des fertilisants et des grains à travers le Canada. Dans ce contexte, Sollio Agriculture a très bien performé, augmentant son bénéfice d'exploitation grâce à la performance du secteur des productions animales ainsi qu'à la concrétisation du plan de repositionnement dans le secteur des grains. Le secteur des productions végétales a, quant à lui, connu une diminution, somme toute inférieure aux prévisions, compte tenu du retour à des conditions de marché plus normales après trois années exceptionnelles.



Enfin, Groupe BMR a su tirer habilement son épingle du jeu dans un environnement d'affaires très exigeant. Les mises en chantiers ont connu un creux historique en début d'exercice, en raison, entre autres, des taux d'intérêt élevés mis en place pour contrôler l'inflation et un taux élevé d'endettement des ménages. L'année 2024 s'est poursuivie dans ce sens avec une reprise économique prudente au cours des derniers mois. Dans ces circonstances, Sollio Détail a réalisé un excédent net de 30,5 millions de dollars en recul de 4 millions de dollars. Le contexte s'est amélioré en fin d'exercice, alors que les baisses de taux d'intérêt ont commencé à ramener de l'oxygène dans le marché. La tendance est plus favorable pour le nouvel exercice.

Préparer le retour à la croissance

Dans les mois à venir, nous poursuivons le déploiement de notre planification stratégique en maintenant l'excellence opérationnelle au cœur de nos priorités. Ce levier central a non seulement guidé l'ensemble de nos initiatives, mais a également structuré notre démarche pour maximiser l'efficacité de nos opérations et renforcer nos fondations. En optimisant notre exécution et la qualité de nos opérations, nous allons accroître nos marges, renforcer notre BAIIA, stabiliser notre situation financière et dégager l'espace pour réinvestir dans la croissance. Je suis convaincu que ce plan va nous mener vers un succès durable, tout en concrétisant nos ambitions et en créant de la valeur pour l'ensemble de nos membres.

Dans le cadre de nos efforts continus, nous avons concentré notre énergie sur des initiatives de grande valeur afin de maintenir notre leadership et de répondre efficacement aux exigences de notre temps. Parmi celles-ci, on retrouve le lancement de notre programme L'Accélérateur IA, qui vise non seulement à renforcer la création de valeur au sein de notre coopérative, mais aussi à développer des outils qui,

grâce à l'intelligence artificielle, nous permettront d'accroître notre développement et notre efficacité. Notre engagement soutenu envers la responsabilité d'entreprise et coopérative témoigne de nos valeurs fondamentales et de notre empreinte sociétale. Sur le plan environnemental, nous nous sommes engagés à réduire nos émissions de gaz à effet de serre de 25 % d'ici 2030, ciblant les émissions de portée 1 et 2, une étape additionnelle vers une gestion durable et responsable de notre groupe. Nous continuons également à investir dans le développement, le leadership et le bien-être de nos employés, qui sont au cœur de notre réussite et continueront de faconner l'avenir de notre organisation.

Travailler pour les nôtres

Nous pouvons être fiers de nos progrès, de notre ardeur, de notre métier. Nous travaillons pour les nôtres, pour nos régions, pour nos familles, pour nourrir notre monde. Nous le faisons de façon solidaire dans l'affirmation des valeurs coopératives. Nous le faisons avec force et courage en nous rappelant que notre succès futur tient à notre détermination quotidienne et que la vigilance et la discipline sont des piliers essentiels.

En terminant, j'adresse mes remerciements aux membres du conseil d'administration et à notre président, Richard Ferland, pour leur appui constant. Merci également aux élus et aux dirigeants des coopératives de notre réseau pour leur solidarité et leur confiance au fil des années. Je remercie spécialement mes collègues du comité de direction, de même que les dirigeants des divisions, qui ont fait preuve de leadership et de vision dans des circonstances exigeantes. Je conclus avec une pensée particulière pour l'ensemble des employés de Sollio Groupe Coopératif et de ses divisions qui, au quotidien, nous permettent de réaliser notre mission et d'atteindre nos objectifs. Merci pour votre dévouement et votre engagement.









Casper Kaastra Vice-président exécutif et chef de la direction de Sollio Agriculture



Faits saillants de l'exercice

Ventes de 2,510 milliards \$

Résultats financiers supérieurs aux attentes

Croissance dans les productions animales, stabilité dans les productions végétales

Sollio Agriculture a clos l'exercice 2023-2024 avec une performance surpassant les objectifs. Les ventes, excluant les activités abandonnées, ont atteint 2,510 milliards de dollars. Cette diminution de 333 millions de dollars (11,7 %) par rapport à l'exercice précédent est principalement attribuable à la baisse des prix des produits de base dans tous les secteurs d'activité à travers le Canada et à la sortie des activités de commercialisation directe du grain.

Malgré la baisse des ventes, la croissance du BAIIA opérationnel a été soutenue, entre autres, par une performance remarquable du secteur avicole, notamment dans nos fermes de reproduction et nos couvoirs.

Dans la région de l'Ouest du Canada, nous avons observé une augmentation significative de la performance dans le secteur végétal, tant au sein de nos coentreprises que dans l'approvisionnement de clients indépendants. De plus, nous avons bénéficié de gains sur les intrants au niveau de l'approvisionnement des meuneries, renforçant ainsi notre compétitivité dans l'alimentation animale. Les résultats de nos partenariats régionaux en productions animales au Québec ont également été un pilier fort de notre succès cette année, tout comme la bonne progression observée dans les productions animales des provinces de l'Atlantique.

Revue par secteur

Productions animales

La performance a été au rendez-vous pour nos unités d'affaires en productions animales dans l'ensemble du pays.

Au Québec, les résultats de nos coentreprises et partenariats régionaux ont été grandement supérieurs à ceux de 2023. La progression du secteur vient aussi de la performance impressionnante de nos fermes de reproduction et des couvoirs. Du côté du porc, il y a eu une baisse, prévisible,

des volumes en alimentation découlant de la réduction du cheptel, mais les résultats ont été supérieurs aux attentes. La tendance aux ingrédients simples dans les différentes productions ne nous épargne pas, mais l'offre compétitive dans ce marché a permis le maintien des volumes et l'augmentation des marges.

Dans l'Ouest du Canada, après une année 2023 difficile, 2024 s'est terminée avec une augmentation appréciable de la marge, en dépit d'une légère diminution du nombre total de tonnes vendues. Cette hausse de marge est en partie attribuable à un meilleur contrôle des inventaires et à nos positions d'achats favorables. Le secteur porcin, quant à lui, s'est démarqué avec une amélioration des opérations et l'ajout de nouveaux comptes majeurs.

Dans les provinces de l'Atlantique, une gestion rigoureuse des coûts, cumulée à des gains de position plus élevés en lien avec notre stratégie d'approvisionnement, expliquent une nette progression de la performance. Dans le domaine avicole, la décision de se concentrer sur le marché des pondeuses a permis une amélioration du rendement. Dans le ruminant, une stratégie axée sur les intrants à valeur ajoutée et sur les revenus par vache a permis de compenser la baisse des volumes d'aliments complets.

Productions végétales

Du côté des productions végétales, 2024 aura signifié un retour à la normale au Québec, une forte progression dans l'Ouest du Canada, un recul en Ontario et dans les provinces atlantiques.

Au Québec, le printemps hâtif ou tardif, selon les régions, a influencé les besoins en semences. Nous avons su répondre aux attentes des producteurs avec la collaboration des détaillants pour enregistrer des volumes en hausse. Du côté des fertilisants, malgré certains délais dans les commandes, nous avons fait des gains intéressants, et du côté de la



protection des cultures, nous avons été en mesure de combler les besoins. Quant aux quotes-parts, elles ont reculé pour certains partenariats à cause d'une diminution de volumes et des marges comparativement à l'exercice précédent.

Dans l'Ouest canadien, la performance a été au-delà des attentes, notamment en raison d'une stratégie performante d'approvisionnement des fertilisants qui a permis d'assurer la disponibilité des produits à un coût avantageux. Les conditions météo particulièrement humides ont entraîné une demande accrue de fongicides qui s'est traduite par une augmentation de nos volumes pour les produits de protection des cultures. Des conditions similaires ont d'ailleurs eu les mêmes effets sur la demande de fongicides en Ontario et dans les provinces atlantiques. Dans ces régions, le marché des fertilisants s'est apaisé après deux années records avec des dépenses opérationnelles plus élevées et les impacts des pressions financières à la ferme. A contrario, le volet grossiste du réseau Agrico a réalisé de très bons résultats avec des volumes en progression.

La performance dans le secteur des semences a été très bonne avec le maintien des parts de marché. Le plus grand succès de l'année a été la vente de semences de maïs, avec des volumes records. Dans le soya, la croissance des volumes est principalement attribuable aux marchés favorables de l'Ontario et des provinces atlantiques. Du côté des fourragères, les volumes ont crû au Québec grâce à une offre de produits mieux concentrée, nous permettant d'être plus compétitifs.

Sortie des activités de commercialisation directe des grains

Notre plan de sortie des activités de commercialisation directe de grains se poursuit. Du point de vue opérationnel, nous avons enregistré une hausse des volumes transbordés au terminal d'exportation et les dépenses sont bien maîtrisées.

L'unité d'affaires Grains a été affectée par la sous-performance du placement de Sollio & Grains Québec, prévisible après la décision de mettre fin aux activités du partenariat provincial. L'année a donc été marquée par la mise en place du nouveau modèle de commerce de grains dans lequel Sollio Agriculture continue d'être présente dans la chaîne de valeur du grain avec les coopératives pour soutenir la commercialisation auprès des clients majeurs.

Priorités claires

L'année 2023-2024 a particulièrement été marquée par l'exercice de planification stratégique, visant à assurer la pérennité de Sollio Agriculture en améliorant la santé financière de l'organisation, par une croissance du BAIIA et par la réduction du niveau d'endettement. Centrés sur notre cœur de métier, nous avons identifié une série d'initiatives créatrices de valeur portant sur trois axes.

Premièrement, pour maintenir le cap sur l'excellence opérationnelle, nous avons notamment amorcé la transition vers un modèle d'optimisation des coûts dans nos usines, assuré une meilleure gestion du risque en matière d'approvisionnement et maximisé le taux d'utilisation de nos actifs de distribution.

Deuxièmement, la progression de la pertinence de l'offre s'est poursuivie avec la transition vers une marque de semence unique en rapatriant l'ensemble de nos produits céréaliers et fourragers chez Maizex. Du point de vue technologique, AgConnexion a continué sa croissance cette année avec des revenus supplémentaires grâce à une augmentation de son utilisation à travers nos réseaux.

Et troisièmement, nous recentrons nos efforts sur les activités plus alignées avec notre cœur de métier qui nous permettent de nous démarquer avec une offre pertinente et compétitive afin de créer de la valeur pour les producteurs agricoles. Ceci s'est traduit notamment par le rachat des parts d'Entreprise Couvoir Côté qui consolide notre position de deuxième couvoirier au Canada, et par le redéploiement de notre modèle de commercialisation du grain.



Avec ces initiatives, combinées aux efforts d'amélioration continue dans nos opérations, Sollio Agriculture est aujourd'hui en bonne posture financière. Nous sommes mobilisés en vue d'atteindre nos objectifs opérationnels, et nos cibles de performance financière et de réduction de la dette qui nous amèneront à notre prochaine phase de croissance.

Autres faits saillants de l'exercice

Plusieurs autres réalisations des fonctions transversales ont contribué à la performance de Sollio Agriculture en 2024. Nous avons progressé en matière de santé et sécurité au travail avec une baisse des indicateurs de fréquence, de gravité et du nombre d'incidents. Nous avons adopté de nouvelles technologies, dont un nouveau logiciel de gestion du processus d'embauche, qui facilite le recrutement, et nous avons continué d'insister sur l'adoption de bonnes pratiques en matière de cybersécurité. Nous avons avancé la réalisation de notre plan d'action en responsabilité d'entreprise et poursuivi les travaux devant mener à une cible de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre.

Conclusion

Nous avons eu une bonne année en 2024. En équipe avec nos réseaux de coopératives et nos réseaux partenaires, nous avons livré des résultats en progression et surpassé les cibles financières. L'exécution de plusieurs initiatives identifiées dans le plan stratégique de l'entreprise a contribué de façon importante à cette amélioration de la performance.

Les efforts demeurent axés sur les activités qui créent de la valeur pour les producteurs agricoles. Sollio Agriculture avance avec rigueur, détermination et passion en suivant son plan : d'abord assurer la santé financière de l'organisation, puis reprendre la voie de la croissance, dans un contexte qui demeurera chargé de défis.

Merci aux employés. Sans eux, il aurait été impossible de mener à terme l'ensemble des projets déployés cette année et d'atteindre ces résultats satisfaisants. Merci à Pascal Houle, chef de la direction de Sollio Groupe Coopératif, pour l'appui constant. Merci au conseil d'administration pour ce lien précieux avec les producteurs et leurs familles.

Nos réseaux de détaillants

















GROUPE STATES

Alexandre Lefebvre, MBA Vice-président exécutif et chef de la direction du

Groupe BMR





Faits saillants de l'exercice

Ventes de 1,449 milliard de dollars

Résultats supérieurs aux attentes, bien qu'en baisse par rapport à 2023 Accélération du développement de produits de marques exclusives

En 2024, Groupe BMR a dressé un bilan positif, avec des ventes totales de 1,449 milliard de dollars, en dépit d'un contexte économique en constante évolution. Une très bonne performance marquée par des défis complexes.

Depuis 2023, l'industrie du détail évolue dans un environnement volatil. Les mises en chantiers ont connu un creux historique en raison, entre autres, des taux d'intérêt élevés mis en place pour contrôler l'inflation, ainsi qu'un taux élevé d'endettement des ménages. L'année 2024 s'est poursuivie dans ce sens avec une reprise économique prudente au cours des derniers mois. Malgré les baisses des taux d'intérêt entamées en 2024, l'endettement des ménages est demeuré élevé. En plus de ce contexte économique incertain, la concurrence accrue dans l'industrie continue de pousser les acteurs à être plus agressifs dans leurs stratégies pour augmenter leurs parts de marché.

Malgré des résultats inférieurs à ceux de 2023, qui était la deuxième meilleure année de son histoire, BMR a terminé l'année 2024 avec des résultats au-delà des attentes. Cette performance s'explique notamment par plusieurs actions stratégiques clés qui ont soutenu notre compétitivité et notre efficacité. Nous avons activement recruté de nouveaux marchands, ce qui a étendu notre réseau et notre influence sur le marché. Nous avons poursuivi la gestion rigoureuse de nos dépenses et les initiatives d'optimisation de nos opérations, ce qui a permis de maintenir une stabilité financière, d'augmenter notre productivité et d'améliorer la qualité du service offert à la clientèle. Enfin, le développement accéléré de nos produits de marques exclusives grâce, entre autres, à notre partenariat avec l'Alliance A.R.E.N.A., a joué un rôle important dans notre stratégie de croissance.

Soucieux d'être un citoyen corporatif responsable, Groupe BMR a développé au cours de la dernière année un plan d'action triennal rigoureux visant à assurer une gestion durable de ses opérations et à réduire son empreinte environnementale. Plusieurs initiatives concrètes ont d'ailleurs déjà été lancées, dont un projet pilote sur la gestion des matières résiduelles reliées à l'emballage des expéditions en centre de distribution, et de nombreuses autres actions seront prises au cours des mois à venir afin d'atteindre les objectifs fixés.

Stratégie renouvelée, réseau attractif

Tout en manœuvrant efficacement au quotidien, Groupe BMR a mené une réflexion profonde sur l'avenir de son réseau dans un secteur d'activité où la consolidation et la compétition s'intensifient. Un plan stratégique visant à améliorer la performance et la rentabilité a été élaboré, de concert avec les marchands de notre vaste réseau. Ce plan s'appuie sur cinq grands chantiers: renforcer la proposition de valeur pour la clientèle PRO, augmenter la performance de nos marchands et servir les consommateurs de manière plus rentable, optimiser les coûts et ventes de produits forestiers grâce à des synergies d'équipe, réduire les coûts opérationnels tout en ajustant le service à la demande, et aligner la stratégie marketing sur les besoins des pros et des consommateurs.

Groupe BMR renforce constamment sa présence au sein de l'industrie de la construction et de la rénovation dans l'Est du Canada. Notre réseau continue de grandir. En 2024, deux nouveaux marchands représentant trois magasins ont joint notre grande famille, tandis que deux marchands du réseau ont chacun fait l'acquisition d'un magasin hors réseau qui arbore maintenant l'enseigne BMR.



La marque Agrizone est demeurée un pilier important de la stratégie de croissance de Groupe BMR en 2024. Alors qu'Agrizone célèbre son 15° anniversaire de création en 2025, la bannière s'inscrit au cœur de la nouvelle planification stratégique de l'organisation. Elle favorisera la croissance du groupe à l'extérieur du Québec en offrant une expérience unique à des marchands propriétaires.

L'organisation a entamé un travail en profondeur pour revoir considérablement son positionnement marketing. Afin de bien se différencier de la compétition, d'être une destination pour la clientèle PRO, tout en servant parfaitement le consommateur détail, Groupe BMR met l'accent sur trois objectifs clés, soit le renforcement de la notoriété, l'augmentation du trafic en magasin, ainsi qu'une approche multiplateforme, numérique et traditionnelle, dans le but d'avoir un rayonnement optimal. Le développement du nouveau positionnement se poursuivra au cours de l'année 2025 et les consommateurs seront bientôt à même d'en constater les résultats concrets à travers l'ensemble du réseau, en magasin et sur le terrain.

Développement accéléré de produits de marques exclusives

L'exercice 2024 a été la première année complète du partenariat stratégique avec l'Alliance A.R.E.N.A. qui nous permet d'offrir à notre clientèle des produits de marques exclusives de qualité comparable aux grandes marques nationales et à des prix très compétitifs.

En 2024, pas moins de 600 nouveaux produits ont été développés, livrés ou étaient en voie d'être livrés, sous les

marques exclusives BMR, Fixel, Torkk, Architek, Opaz, Splendi, Botaflora, Agrizone et Atika. Cette stratégie est très porteuse, elle plaît à nos clients, contribue à notre croissance et renforce notre compétitivité. Pour l'année 2025, Groupe BMR a planifié le développement de près de 800 nouveaux produits sous ses marques exclusives.

Tendance favorable pour 2025

Notre entreprise repose sur des assises solides, une bonne posture financière et est bien positionnée pour l'avenir avec un plan stratégique clair et rigoureux, alors que les indicateurs économiques laissent présager une reprise dans l'industrie de la construction et de la rénovation. À la fin 2024, on notait déjà une hausse des mises en chantier au Québec et dans les provinces de l'Atlantique. Cette tendance semblait moins robuste en Ontario, mais elle devrait s'améliorer en 2025.

Le mouvement à la baisse des taux d'intérêt devrait se poursuivre au cours de la nouvelle année, stimulant la confiance des ménages et la réalisation de projets de construction et de rénovation. Différents programmes gouvernementaux visant à accélérer la construction de logements locatifs et sociaux devraient également encourager la réalisation de nombreux projets d'habitation.

Je remercie nos marchands ainsi que les coopératives du réseau qui ont rendu possibles les réalisations de la dernière année. Merci à Pascal Houle, chef de la direction de Sollio Groupe Coopératif, au président, M. Richard Ferland, et au conseil d'administration. Je salue également l'ensemble des membres de notre équipe. Ensemble, nous faisons du Groupe BMR une belle et grande entreprise.

Nos enseignes

















Yanick Gervais, M. Fisc., CPA Président-directeur général d'Olymel





Faits saillants de l'exercice

Ventes nettes de 4,566 milliards \$

Résultats supérieurs aux attentes grâce à l'efficacité du plan d'optimisation

Nouveau centre stratégique à Boucherville

Olymel a enregistré en 2023-2024 des ventes nettes de 4,566 milliards de dollars dans un exercice qui constitue la troisième meilleure performance de son histoire. Ces résultats financiers impressionnants découlent notamment des efforts soutenus d'optimisation des dernières années dont nous récoltons maintenant les fruits.

L'assainissement de notre bilan, l'optimisation de nos opérations et de notre logistique, de même que la modernisation de nos systèmes ont entraîné des transformations profondes. Olymel a renforcé sa résilience, consolidé ses fondations et se positionne désormais favorablement pour l'avenir. L'année 2024 se distingue également par une répartition de notre profit d'opérations qui est presque équitable entre nos activités de porc et de volaille. Cette diversification équilibrée marque un jalon important dans notre modèle d'affaires et réduit considérablement notre exposition aux risques du marché.

Secteur porcin

Porc frais et production porcine

Globalement, le secteur du porc s'est remarquablement amélioré en 2024, en raison principalement de la baisse du prix du grain qui a entraîné une diminution des coûts en production porcine. Dans le porc frais, la situation demeure plus difficile, et bien que les résultats se soient améliorés grandement avec la conclusion du plan de redressement amorcé en 2021, le secteur du porc frais Est demeure déficitaire. La dévaluation du yen, qui est tombé à son plus bas depuis 1990 en cours d'année, a eu un impact négatif sur les résultats du secteur.

En contrepartie, nous avons profité d'une croissance des ventes des produits de porc réfrigéré (chilled). Ces produits à valeur ajoutée sont en forte demande dans le marché domestique et asiatique, et nous cherchons à profiter de la notoriété de la marque Olymel et de la qualité reconnue du porc d'ici pour les développer davantage.

Tant en production porcine que dans le secteur du porc frais, l'accent a été mis cette année sur l'augmentation de l'efficacité de nos opérations et de la performance de nos sites. Olymel a parcouru beaucoup de chemin à cet effet au cours des dernières années dans le but de renforcer sa compétitivité et de créer des avantages significatifs pour tous les acteurs de la filière.

En 2024, le nombre de porcs abattus s'est établi à 6,3 millions, une baisse prévisible de 0,8 million découlant de la fermeture de l'usine d'abattage de Vallée-Jonction et de la décision de fermer des maternités dans l'Ouest canadien en 2023.

Porc surtransformé

Le secteur du porc surtransformé a atteint en 2024 des résultats légèrement inférieurs à ceux de l'exercice précédent. Les volumes sont demeurés similaires d'une année à l'autre, avec une hausse importante des ventes de saucisses fraîches et, en contrepartie, un repositionnement à effectuer dans notre portefeuille de produits de jambon. Par ailleurs, des mesures d'optimisation ont été apportées pour bonifier la performance du secteur. Ainsi, l'usine de Saint-Jean-sur-Richelieu a été fermée en cours d'exercice et ses volumes de production ont été transférés vers les usines de Trois-Rivières et de Saint-Henri. Les opérations des usines de bacon ont aussi été réorganisées avec le transfert de certaines lignes de production vers l'usine de Cornwall.



Secteur de la volaille

Volaille fraîche

Le secteur de la volaille fraîche a bien performé, malgré un marché plus difficile cette année. Les volumes ont connu une progression par rapport à 2023, mais les prix de vente ont quant à eux connu une baisse en raison d'une offre plus élevée de produits et d'une concurrence accrue.

Les résultats du secteur ont aussi été affectés par les activités de dindon qui ont généré une perte nette importante.

La baisse de la consommation, qui s'observe au Canada et ailleurs dans le monde, entraîne un surplus de produits sur le marché par rapport à la demande des clients.

Enfin, notons que certains revenus associés à des quotes-parts de projets réalisés en partenariat avec Giannone ne figurent plus au tableau des résultats de volaille fraîche, cette entreprise ayant été vendue en 2023.

Volaille surtransformée

Dans la volaille surtransformée, la marge bénéficiaire en pourcentage des ventes a augmenté, mais la baisse des volumes a eu un effet plus important sur le total des revenus qui ont fléchi. Tout comme pour le porc surtransformé, l'année difficile qu'a connue l'industrie de la restauration a eu des impacts sur nos résultats.

Les activités de transformation de volaille en usines ont été optimisées en 2024 avec une relocalisation plus judicieuse de celles-ci au sein de nos différents établissements.

Malheureusement, l'usine d'Oakville, qui avait bénéficié de cette stratégie d'optimisation, a été la proie des flammes en fin d'exercice, ce qui a occasionné d'importants défis logistiques pour l'organisation.

Une année fertile avec plusieurs projets porteurs

En plus de résultats financiers solides, Olymel a réalisé des progrès dans toutes les facettes de ses activités, faisant de 2024 une année charnière dans son évolution.

Parmi les projets marquants de l'année, mentionnons l'aménagement du nouveau centre stratégique. Olymel a entrepris de centraliser à Boucherville une grande partie de son entreposage et de ses opérations de distribution qui étaient réparties sur une douzaine de sites. Puis, en septembre, nous avons déménagé dans un immeuble voisin le siège social de l'entreprise et l'essentiel des activités administratives, après plus de 30 ans à Saint-Hyacinthe.

Parallèlement, nous avons procédé à un rehaussement d'outils stratégiques de gestion. Olymel s'est ainsi doté d'une nouvelle plateforme ERP (progiciel de gestion intégré) et a mis en place les bases pour l'adoption en 2025 d'un nouveau système d'information et de gestion des ressources humaines. Nous avons également amorcé notre intégration de l'intelligence artificielle avec la création d'une équipe dédiée et la mise sur pied de quelques projets pilotes porteurs. Enfin, nous avons aussi poursuivi tout au long de l'année notre programme de renforcement en cybersécurité.

En matière de commercialisation, plusieurs initiatives ont cheminé. Nous avons effectué une refonte de notre portefeuille de marques et imaginé une nouvelle image pour Olymel, dans le but de valoriser davantage la grande qualité de nos produits et de refléter l'évolution de notre organisation. Nous avons également connu de beaux succès de mise en marché avec une nouvelle gamme de poulet frais sous la marque Olymel vendue en exclusivité dans les magasins Walmart du Québec, et des développements dans nos partenariats avec des leaders de la restauration.

Nourrir notre monde avec solidarité et responsabilité

Pour Olymel, nourrir le monde en pensant à demain, c'est veiller à la fois à la qualité de nos aliments, à notre empreinte environnementale, au bien-être animal, à la santé et la sécurité de nos employés et aux relations avec la communauté.

En 2024, en plus de nos efforts de réduction des gaz à effet de serre, nous avons entamé une analyse d'impact climatique pour améliorer la résilience de notre chaîne de valeur. En outre, afin de contribuer à une alimentation plus saine, nous avons entrepris de revisiter les recettes de près de 50 produits pour diminuer la teneur en gras saturés, en sucres et/ou en sodium, tout en maintenant la qualité du produit. Sur le plan social, nous avons soutenu les communautés dans lesquelles nous opérons, alors que 1,9 million de dollars en argent et en produits ont été remis en 2024, principalement pour lutter contre l'insécurité alimentaire. Également, sur le plan de la santé animale, nous avons maintenu nos activités de prévention et de préparation contre la fièvre porcine africaine, alors que la maladie continue de sévir en différents endroits du monde.

Nous envisageons l'avenir avec confiance, fiers des progrès réalisés, enthousiastes devant les projets qui nous animent et qui vont nous amener à faire encore mieux, à innover davantage sur le plan des méthodes et des technologies pour nourrir notre monde en pensant à l'avenir. Notre travail ne sera jamais terminé: nous continuerons de mettre tout en œuvre pour toujours nous améliorer au bénéfice des membres, de nos partenaires et des communautés.

La réussite de 2024 témoigne de la résilience et de l'engagement sans faille de nos équipes. Je sais que les nombreux changements des dernières années ont été déstabilisants, parfois éprouvants pour nos employés. Ensemble, nous avons traversé cette période intense. Aujourd'hui, nous pouvons envisager l'avenir d'une organisation adaptée à ses marchés et créatrice de valeur.

Merci à tous les employés pour leur dévouement. Merci à Pascal Houle, chef de la direction de Sollio Groupe Coopératif, à Richard Ferland, président du conseil d'administration, et à tous les administrateurs pour leur appui indéfectible.

Conclusion

L'année 2024 a été marquée par des avancées importantes et des résultats qui reflètent notre capacité à relever les défis. Malgré les transformations majeures dans notre industrie, nous avons livré des résultats financiers parmi les meilleurs de notre histoire.

Nos marques

















Situation financière









Prêts pour les défis de demain

Sollio Groupe Coopératif clôt l'exercice 2024 avec confiance et robustesse. Le bilan témoigne de l'exercice rigoureux et chirurgical effectué au cours des dernières années et les résultats démontrent un revirement remarquable, avec un total d'actifs nettement moindre, d'une valeur de 3,8 milliards de dollars au 26 octobre 2024, alors que celui-ci avoisinait 5 milliards de dollars il y a trois ans. Nous pouvons déjà remarquer les impacts favorables de tous les chantiers complétés sur le fardeau de la dette de la coopérative ainsi que sur le coût des fonds s'y rattachant.

Comportement des marchés

Conformément à sa stratégie de gestion des risques, la coopérative a recours à des instruments financiers dérivés pour gérer les différents risques de marché. Elle est tout de même grandement affectée par les marchés financiers lorsque ces derniers sont aussi tumultueux qu'ils l'ont été au cours des dernières années.

Taux de change et d'intérêt

Au cours de l'exercice 2024, le taux de change américain a eu un impact favorable sur les exportations, en demeurant supérieur à 1,3205 tout au long de l'exercice, avec une moyenne de 1,3612 pour l'exercice 2024, comparativement à 1,3485 pour l'exercice 2023. Le taux de change du yen japonais a eu l'effet contraire, maintenant une moyenne pour l'exercice 2024 inférieure de 7 % à l'année 2023.

Les taux d'intérêt se sont quant à eux maintenus à un niveau élevé pour le premier semestre de l'année 2024. Plus précisément, le taux directeur de la Banque du Canada s'est soutenu à 5 % jusqu'au mois de juin 2024 et a descendu graduellement pour atteindre 3,75 % à la fin du mois d'octobre 2024.

Prix des commodités

Malgré un certain niveau de volatilité au cours de l'exercice 2024, le prix moyen du porc est stable comparativement à 2023. Alors que le prix du porc s'est maintenu, les prix des grains ont quant à eux grandement chuté, notamment celui du maïs qui affiche une baisse de 26 % comparativement à 2023. La diminution du coût de la moulée, combinée à une stratégie de couverture diligente, nous a permis de tirer pleinement parti de cette opportunité de marché, tout en mitigeant les risques de la coopérative. Ceci se reflète dans les résultats du secteur de la production porcine, qui démontre un revirement significatif de ses résultats, alors que la marge brute moyenne par porc produit sur le marché canadien pour l'année 2024 a augmenté de 26 \$/porc comparativement à l'exercice précédent.

Mises en chantier

Finalement, le nombre moyen de mises en chantier au Québec a augmenté de 23 % en 2024, mais demeure toujours en-deçà des niveaux historiques. Ceci affecte encore de façon importante notre division Sollio Détail, alors que les ventes demeurent sous nos attentes en 2024.

Revue des résultats de l'exercice 2024

Le chiffre d'affaires consolidé de Sollio Groupe Coopératif a atteint 7,8 milliards de dollars en 2024, en baisse de 498 millions de dollars ou 6,0 % comparativement à l'exercice 2023. Cette diminution est principalement attribuable à Sollio Agriculture et s'explique en grande partie par la baisse du prix des grains et par le maintien du prix des fertilisants à un niveau bas à la suite des rétractions importantes de 2022-2023. Dans une moindre mesure, le chiffre d'affaires

de Sollio Alimentation a également reculé au cours de l'exercice 2024, en raison de la réduction des capacités d'abattage orchestrée par la coopérative, visant à mieux équilibrer l'offre de nos abattoirs avec le marché national et les opportunités d'exportations à plus faible risque. Finalement, Sollio Détail a subi les contrecoups des taux d'intérêt élevés sur le marché, lesquels ont commencé à réduire tardivement dans l'exercice, affectant négativement la demande pour les matériaux de construction et les produits de quincaillerie.

Le coût des ventes, frais de vente et d'administration s'établissent à 7,6 milliards de dollars, comparativement à 8,2 milliards de dollars pour l'exercice précédent. Cette diminution de 588 millions de dollars est conséquente avec la baisse des ventes et les facteurs de marché affectant également nos coûts d'approvisionnement.

Les frais financiers nets s'élèvent à 69,3 millions de dollars pour l'exercice 2024, alors qu'ils ont totalisé 90,7 millions de dollars au cours de l'exercice précédent. La baisse des frais financiers nets résulte principalement d'une diminution du niveau d'endettement moyen jumelé à la baisse du taux d'intérêt par rapport à l'exercice précédent, attribuable aux ratios d'endettement plus favorables ainsi qu'aux baisses successives du taux directeur de la Banque du Canada survenues lors du deuxième semestre de l'exercice.

En tenant compte des résultats de ses divisions, Sollio Groupe Coopératif affiche un excédent d'exploitation consolidé de 146,8 millions de dollars, alors qu'il se situait à 35,5 millions de dollars en 2023.

En ce qui concerne les autres résultats, mentionnons le poste « quote-part des résultats des partenariats », soit des entités dans lesquelles Sollio détient un contrôle conjoint. Cette quote-part s'établit à 54,2 millions de dollars en 2024, comparativement à 63,5 millions de dollars pour l'exercice précédent. Cette baisse s'explique en premier lieu par la disposition d'actions d'un partenariat œuvrant dans le secteur pétrolier en août 2023, désormais considéré comme une entité sous influence notable, ainsi que par la disposition en 2023 de la participation de la division Sollio Alimentation dans une entité œuvrant dans la transformation de volaille.

Le poste « gains nets (pertes nettes) à la cession et à la réévaluation d'actifs » s'établit à une perte nette de 14,0 millions de dollars en 2024, comparativement à un gain net de 24,7 millions de dollars en 2023. La perte de 2024 est le résultat de certaines dévaluations d'actifs, dont des pertes subies lors de l'incendie d'une usine. Ces pertes sont toutefois mitigées par la vente d'un placement dans une entreprise de distribution de matériaux de construction. Le gain de 2023 provenait majoritairement de la disposition d'un placement détenu par Sollio Alimentation dans le secteur de la volaille transformée.

Le poste « gains (pertes) sur réévaluation des swaps de taux d'intérêt » présente une perte de 5,1 millions de dollars en 2024,

comparativement à un gain de 9,4 millions de dollars pour l'exercice précédent. La diminution des taux long terme a eu un impact négatif sur la valeur des positions prises en début d'exercice. Ces swaps de taux d'intérêt sont utilisés pour assurer une fixation des taux d'intérêts d'une portion de la dette. Les instruments financiers présentés au bilan de la coopérative au 26 octobre 2024 couvrent une dette de 445,0 millions de dollars, comparativement à 250,0 millions de dollars à la même période l'année dernière, une augmentation qui résulte des opportunités créées par les baisses de taux long terme.

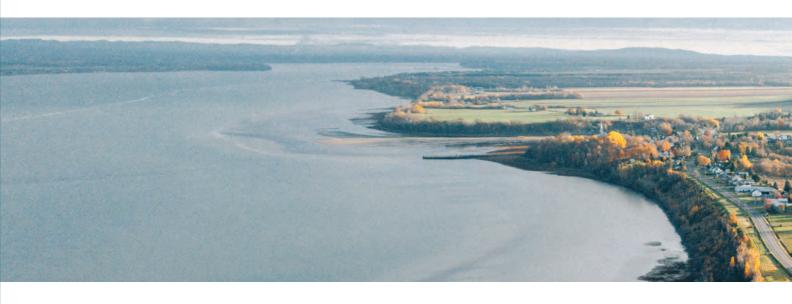
Bilan

Le bilan consolidé de Sollio Groupe Coopératif affichait, au 26 octobre 2024, de même qu'au 28 octobre 2023, un actif total de 3,8 milliards de dollars. La coopérative ayant complété la quasi-totalité des dispositions d'actifs non stratégiques prévues dans le cadre du plan de repositionnement au cours de l'exercice 2023 et ayant maintenu une rigueur élevée en termes de dépenses en capital, l'actif total est demeuré stable.

Sollio continue de ressentir les bénéfices découlant de toutes les initiatives stratégiques réalisées lors des derniers exercices. Tout en disposant du financement requis au bon fonctionnement de ses opérations, ces dernières ont permis de réduire significativement le niveau d'utilisation de la facilité de crédit consolidée au cours des dernières années et, ainsi, d'améliorer le ratio d'endettement de la coopérative et de réduire le fardeau du coût d'emprunt. Notre entente principale auprès d'un syndicat d'institutions financières, amendée le 23 décembre 2023, consiste en une facilité de crédit globale de 1,1 milliard de dollars, échéant en décembre 2026, à laquelle s'ajoute un prêt à terme de 270 millions de dollars, clôturé et venant à échéance à pareille date. Ce dernier a permis de remplacer un prêt à terme venant à échéance en 2024 pour Sollio Alimentation, ainsi que de générer la capacité d'emprunt excédentaire nécessaire pour procéder à des rachats d'actions privilégiées d'investissement d'une valeur totale de 242,5 millions de dollars en 2024.

Au cours de l'exercice 2024, l'endettement moyen a reculé à 930,1 millions de dollars, comparativement à 1,1 milliard de dollars en 2023, et ce, malgré le rachat important d'actions privilégiées. Quant à lui, le coût moyen des fonds de l'exercice 2024 a diminué de plus de 100 points de base en comparaison à 2023.

L'exercice financier 2024 reflète fidèlement les efforts constants et déterminés que nous avons déployés au cours des dernières années. Grâce à notre situation financière nettement améliorée, Sollio Groupe Coopératif est prêt à faire face à ses besoins en capitaux futurs pour assurer la compétitivité de nos installations ainsi que d'assurer la pertinence et la capacité de concurrencer de nos divisions aux niveaux national et international pour les années à venir.



Risques et incertitudes

Sollio Groupe Coopératif identifie et gère ses principaux risques, qui sont régulièrement analysés par la direction et le conseil d'administration. Les activités de la coopérative l'exposent à divers risques pouvant influencer ses résultats, sa situation financière et ses flux de trésorerie. Par conséquent, des mesures de mitigation sont mises en place pour chaque type de risque.

Conditions économiques et concurrence

Sollio doit faire face à la concurrence, à l'inflation, aux variations des taux d'intérêt, et à différents enjeux politiques. Les fluctuations des prix des matières premières ainsi que les coûts et la disponibilité des transports influencent également ses résultats. Pour surmonter ces défis, Sollio mise sur la diversification de ses activités, une connaissance approfondie des marchés, l'optimisation de ses opérations et de ses coûts, et le renforcement de ses partenariats stratégiques.

Ressources humaines

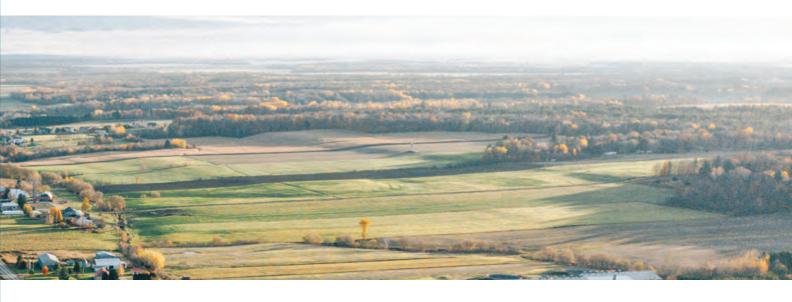
Le succès de la coopérative repose entre autres sur ses employés. Les pénuries de main-d'œuvre, le recrutement de travailleurs étrangers et les grèves peuvent affecter ses activités. Sollio Groupe Coopératif s'engage à attirer, à former et à fidéliser son personnel en adaptant constamment ses programmes de ressources humaines pour répondre à ses besoins spécifiques, tout en plaçant la sécurité et le bien-être des employés au cœur de ses priorités.

Technologies de l'information, cybersécurité et protection des données

Face aux cybermenaces omniprésentes et à une dépendance accrue aux systèmes numériques, Sollio fait face à des risques majeurs. Essentiels à ses opérations, ces systèmes peuvent être compromis par des cyberattaques ou des fraudes. Pour y répondre, la coopérative améliore continuellement ses outils, ses méthodes et ses mesures de sécurité afin de protéger ses données, de garantir la continuité des activités et de maintenir la confiance des parties prenantes.

Crise et continuité des affaires

Une interruption dans la chaîne d'approvisionnement ou sur les sites peut gravement perturber les opérations et les résultats de Sollio. Pour y faire face, la coopérative a mis en place une politique de gestion intégrée des risques et de continuité des activités.



Sécurité alimentaire

Sollio fait face aux risques liés à la salubrité des aliments, ce qui peut entraîner des coûts, des pertes de ventes et des impacts négatifs sur sa réputation. Pour y remédier, la coopérative souscrit à des assurances adaptées, se conforme strictement aux réglementations en vigueur et met en place des processus rigoureux permettant d'obtenir les certifications les plus reconnues dans l'industrie.

Santé animale

Sollio priorise la santé et le bien-être des animaux par la prévention des maladies et des méthodes d'élevage adaptées. Des maladies comme la peste porcine africaine et l'influenza aviaire représentent des menaces sérieuses pour la production animale et l'approvisionnement. La coopérative collabore avec l'industrie et les autorités pour surveiller les risques, prévenir les éclosions, limiter leur propagation et réduire les impacts économiques et opérationnels.

Environnement et changements climatiques

Sollio reconnaît les risques posés par les changements climatiques et la perte de biodiversité puisqu'ils impactent directement ses opérations et sa chaîne d'approvisionnement. Pour répondre à ces défis, la coopérative applique une politique environnementale intégrée et met en œuvre des initiatives pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, optimiser l'utilisation des ressources et diminuer la consommation d'eau.

Conformité et changements règlementaires

Sollio se doit de respecter un cadre réglementaire en constante évolution, où les lois et politiques changent rapidement. Face aux incertitudes, notamment dans les relations commerciales avec les États-Unis et la gestion de l'offre, la coopérative ajuste ses actions, reste informée des évolutions et collabore avec les autorités pour influencer les décisions gouvernementales.

Réputation

La réputation de Sollio repose sur ses pratiques éthiques, son code de conduite et ses initiatives de responsabilité sociale. La coopérative peut être affectée par des nonconformités réglementaires ou des comportements non éthiques. Pour limiter ces risques, Sollio mise sur une gouvernance rigoureuse et forme ses employés aux normes éthiques et à la gestion des conflits d'intérêts. Une ligne de signalement anonyme et confidentielle est accessible pour dénoncer les comportements contraires aux valeurs de l'entreprise.



États financiers consolidés Au 26 octobre 2024



Rapport de la direction

Les états financiers consolidés de Sollio Groupe Coopératif ainsi que les renseignements financiers contenus dans le rapport annuel pour l'exercice clos le 26 octobre 2024 sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le conseil d'administration. La responsabilité de la direction à cet égard inclut la sélection de méthodes comptables appropriées ainsi que l'exercice d'un jugement éclairé dans l'établissement d'estimations raisonnables et justes, en accord avec les normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé.

La direction maintient des systèmes de comptabilité et de contrôles internes conçus pour offrir une assurance raisonnable quant à l'exactitude, la pertinence et la fiabilité de l'information financière, de même que la conduite ordonnée et efficace des affaires de la Coopérative. L'ensemble des systèmes est régulièrement évalué par les auditeurs internes dont les constatations et les recommandations sont périodiquement présentées à la direction et au comité d'audit.

Le conseil d'administration s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités quant à la présentation de l'information financière et à l'examen des états financiers consolidés et du rapport annuel, principalement par l'entremise de son comité d'audit composé d'administrateurs indépendants. Le comité d'audit tient régulièrement des réunions avec les auditeurs internes et externes et des représentants de la direction afin de discuter des contrôles internes exercés et d'examiner les états financiers consolidés ainsi que d'autres questions de présentation de l'information financière. Le comité d'audit fait rapport et soumet ses recommandations au conseil d'administration. Les présents états financiers consolidés ont été audités par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., auditeur nommé par les sociétaires, et son rapport indique l'étendue de son audit ainsi que son opinion sur ces états financiers consolidés.

Le chef de la direction,

Pascal HOULE, CPA

Montréal, le 22 janvier 2025

Le chef de la direction financière

Alexandre ST-JACQUES BURKE, FRM

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux sociétaires de **Sollio Groupe Coopératif**

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Sollio Groupe Coopératif et de ses filiales [la « Coopérative »], qui comprennent le bilan consolidé au 26 octobre 2024, et l'état des résultats consolidés, l'état de la réserve consolidée et l'état des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Coopérative au 26 octobre 2024, ainsi que des résultats consolidés de son exploitation et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Coopérative conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Coopérative à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Coopérative ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Coopérative.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Coopérative;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Coopérative

à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Coopérative à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Coopérative pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de la Coopérative, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Montréal, Canada

Le 22 janvier 2025

Ernst & young s.r.l. S.E. V. C.R.L.

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A122471



Bilan consolidé

Aux 26 octobre 2024 et 28 octobre 2023

[en milliers de dollars]	Notes	2024 \$	2023 \$
ACTIF	21	4	Ψ
	21		
Actif à court terme			7.005
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8	16 429	7 305
Débiteurs Charles	9, 28	509 105	484 243
Stocks Stocks agriculas	10 11	677 768 191 459	700 828 148 678
Stocks agricoles Impôts sur l'excédent à recevoir	11	42 693	33 386
Frais payés d'avance		64 236	57 153
Instruments financiers dérivés	27, 28	8 206	7 653
Aide gouvernementale à recevoir à moins d'un an	27, 20	1074	1 346
Placements échéant à moins d'un an	13, 14, 28	12 112	5 917
Immobilisations corporelles destinées à la vente	15, 11, 25	12 283	7 158
minios instations corporeires destinees and vente		1 535 365	1 453 667
Actif à long terme			
Intérêts dans des partenariats	12	230 025	239 718
Participations dans des entités sous influence notable	13	175 637	183 176
Placements	13, 14, 28	54 313	56 140
Aide gouvernementale à recevoir		17 081	18 161
Actifs biologiques producteurs	11	19 222	16 125
Immobilisations corporelles	15	1049 372	1 118 579
Immobilisations corporelles destinées à la vente	15	18 355	20 880
Instruments financiers dérivés	27	2 178	8 279
Actif au titre des prestations définies	23	60 265	41 788
Actifs incorporels	16	302 678	341 109
Actif d'impôts futurs	6	66 557	746
Écarts d'acquisition		252 425	252 150
		2 248 108	2 296 851
DA CCIE ET AVOID		3 783 473	3 750 518
PASSIF ET AVOIR			
Passif à court terme	10		10.100
Emprunts bancaires	18	23 653	12 190
Créditeurs et charges à payer	19, 28	873 424	790 122 242 756
Revenus reportés	28	77 691 3 138	242 756 9 396
Impôts sur l'excédent à payer Instruments financiers dérivés	27	9 756	1 187
Actions privilégiées rachetables à moins d'un an	24	8 037	7 607
Ristournes à payer	7	17 790	7 007
Obligations découlant des contrats de location-acquisition exigibles à moins d'un an	20	12 376	10 803
Dette à long terme exigible à moins d'un an	4, 21	82 180	140 297
Dette a long terme exiginic a monto a unan	7, 21	1 108 045	1 214 358
Passif à long terme			
Obligations découlant des contrats de location-acquisition	20	6 022	14 395
Dette à long terme	21, 28	706 933	431 177
Crédit reporté	22	27 940	31 307
Autres passifs	12, 13	5 939	33 643
Passif au titre des prestations définies	23	65 344	59 882
Instruments financiers dérivés	27	5 027	_
Passif d'impôts futurs	6	17 936	58 679
Total du passif		835 141 1 943 186	629 083 1 843 441
AVOIR			
Capital social	24	885 053	1 153 577
Surplus d'apport	4	19 360	20 039
Réserve	3, 4, 12	742 787	586 129
Avoir de la Coopérative	۷, ٦, ۱۷	1647 200	1 759 745
Participations ne donnant pas le contrôle	3, 4, 12,13	193 087	147 332
Total de l'avoir	0, ., 12,10	1840 287	1907077
		3 783 473	3 750 518

Engagements et éventualités [note 25] Événements postérieurs à la date du bilan [note 29]

 $Les \ notes font \ partie \ int\'egrante \ des \ \'et ats \ financiers \ consolid\'es.$

Au nom du conseil d'administration, **Richard FERLAND**, administrateur

État des résultats consolidés

Exercices clos les 26 octobre 2024 et 28 octobre 2023

		2024	2023
[en milliers de dollars]	Notes	\$	\$
Produits	28	7 843 601	8 342 344
Charges	5		
Coût des ventes, frais de vente et d'administration	28	7 627 461	8 216 169
Frais financiers nets		69 335	90 719
		7 696 796	8 306 888
Excédent d'exploitation		146 805	35 456
Autres résultats			
Quote-part des résultats des partenariats		54 195	63 459
Quote-part des résultats des entités sous influence notable		6 108	7 371
Résultats des placements	28	941	2 739
Gains nets (pertes nettes) à la cession et dévaluation d'actifs	11, 12, 13, 15, 16, 22	(13 962)	24 663
Gains (pertes) sur réévaluation des swaps de taux d'intérêt	27	(5 058)	9 355
Gains découlant des indemnités d'assurance		8 577	3 772
		50 801	111 359
Excédent avant ristournes, impôts sur l'excédent et activités abandonnées		197 606	146 815
Ristournes	7	17 790	_
Excédent avant impôts sur l'excédent et activités abandonnées		179 816	146 815
Impôts sur l'excédent (recouvrement)	6	(93 982)	29 804
Excédent net avant activités abandonnées		273 798	117 011
Perte nette afférente aux activités abandonnées	17	(3 082)	(1 641)
Excédent net		270 716	115 370
Attribuable:			
Aux membres de la Coopérative		230 323	101 938
Aux participations ne donnant pas le contrôle		40 393	13 432
		270 716	115 370

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État de la réserve consolidée

Exercices clos les 26 octobre 2024 et 28 octobre 2023

[en milliers de dollars]	Notes	2024 \$	2023
Réserve au début de l'exercice		586 129	551 939
Prime au rachat d'une participation ne donnant pas le contrôle	4, 12	(216)	(2 243)
Prime à l'émission de participations ne donnant pas le contrôle	3	618	-
Ajustement relatif à une opération entre apparentés	3	(25 296)	_
Ajustement - impôts futurs des partenariats		(4 401)	-
Dividendes sur actions privilégiées d'investissement		(42 745)	(65 505)
Impôt en main remboursable au titre de dividendes		(1 625)	_
Excédent net attribuable aux membres de la Coopérative		230 323	101 938
Réserve à la fin de l'exercice		742 787	586 129

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État des flux de trésorerie consolidés

Exercices clos les 26 octobre 2024 et 28 octobre 2023

[en milliers de dollars]	Notes	2024 \$	2023
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Excédent net avant activités abandonnées		273 798	117 011
Éléments hors caisse :		273730	117 011
Amortissements	5	142 506	160 267
Amortissement des coûts de transaction	5	2 024	2 823
Pertes nettes (gains nets) à la cession et dévaluation d'actifs	3	13 962	(24 663)
Pertes (gains) non réalisées sur les instruments financiers dérivés		19 270	(23 442)
Impôts futurs	6	(106 553)	(8 949)
Variation au titre des prestations définies	· ·	(13 015)	(18 629)
Quote-part des résultats des partenariats		(54 195)	(63 459)
Quote-part des résultats des parterianats Quote-part des résultats des entités sous influence notable		(6 108)	(7 371)
Quote-part des resultats des entites sous influence notable		271 689	133 588
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		(170 930)	324 014
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		100 759	457 602
riux de tresorerie lies aux activites d'exploitation		100 739	437 002
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Dispositions de filiales	12	_	2 251
Acquisition des parts d'une participation ne donnant pas le contrôle d'une filiale	4, 12	(8 542)	(12 477)
Acquisitions de placements		(1699)	(2 667)
Acquisitions d'intérêts dans des partenariats			(909)
Acquisitions de participations dans des entités sous influence notable		_	(7 623)
Produit de la cession de placements	12	8 4 4 2	28 976
Produit de la cession d'intérêts dans des partenariats	12	_	190 678
Produit de la cession de participations dans des entités sous influence notable	13	21 733	336
Dividendes reçus des partenariats		65 059	67 262
Dividendes reçus des entités sous influence notable		3 837	7000
Variation nette de l'aide gouvernementale		1352	1047
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(94 046)	(59 402)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	22	32 456	92 670
Acquisitions d'actifs biologiques producteurs		(11 768)	(12 082)
Produit de la cession d'actifs biologiques producteurs		4 652	9 951
Acquisitions d'actifs incorporels	16	(16 898)	(29 325)
Produit de la cession d'actifs incorporels	16	6 352	150
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		10 930	275 836
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Variation nette des emprunts bancaires		13 946	(4 494)
Remboursement des obligations découlant des contrats de location-acquisition		(12 021)	(10 170)
Produit de l'émission de la dette à long terme		341 227	8 128
Remboursement de la dette à long terme		(110 660)	(583 193)
Coûts de transaction		(4 251)	(1 932)
Produit de l'émission d'actions privilégiées	24	6 129	5 427
Rachat d'actions privilégiées	24	(246 527)	(92 228)
Dividendes et intérêts sur actions privilégiées d'investissement		(42 745)	(48 408)
Produit de l'émission d'actions ordinaires		11	12
Rachat d'actions ordinaires	24	(27 707)	(21)
Dividendes versés aux actionnaires sans contrôle		(16 534)	(1 963)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(99 132)	(728 842)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		12 557	4 596
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie liés aux activités abandonnées		(3 433)	(3 412)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		7 305	6 121
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		16 429	7 305
nesorene et equivalents de tresorene à la fill de l'exercice		10 423	/ 303

 $Les \ notes font \ partie \ int\'egrante \ des \ \'et ats \ financiers \ consolid\'es.$

[Tous les montants sont exprimés en milliers de dollars.]

1) Description de l'entreprise

Sollio Groupe Coopératif (la « Coopérative ») a été constituée par une loi spéciale du Québec. La Coopérative compte trois divisions à travers les quelles elle exerce ses activités : la Division alimentation, la Division agricole et la Division détail. La Division alimentation concentre ses activités dans l'élevage porcin, la transformation et la commercialisation des viandes porcines et avicoles. La Division agricole fournit quant à elle les biens et les services nécessaires à l'exploitation d'entreprises agricoles. La Division détail regroupe les activités de distribution et de commercialisation de produits de quincaillerie et de matériaux de construction ainsi que les services connexes à ces gammes de produits.

2) Principales méthodes comptables

Les présents états financiers consolidés sont préparés conformément à la Partie II du Manuel de CPA Canada -Comptabilité, « Normes comptables pour les entreprises à capital fermé » qui énonce les principes comptables généralement reconnus pour les entités n'ayant pas d'obligation d'information du public au Canada et comprennent les principales méthodes comptables décrites ci-après.

Principes de consolidation

La Coopérative consolide toutes ses filiales pour lesquelles elle a le pouvoir de définir de manière durable et sans le concours de tiers les politiques stratégiques en matière d'exploitation. d'investissement et de financement. Les états financiers consolidés comprennent les comptes de Sollio Groupe Coopératif et de ses filiales, dont les plus significatives sont les suivantes :

Filiales consolidées

Nom	Description	Participation
Olymel s.e.c. ¹	Élevage porcin, transformation et commercialisation de viandes porcines et avicoles	81,4 %
Agrico Canada Limited	Distribution et commercialisation d'intrants agricoles	100%
Agrico Canada s.e.c.	Distribution et commercialisation d'intrants agricoles	100 %
Agronomy Company of Canada Ltd.	Distribution et commercialisation d'intrants agricoles	100 %
Entreprise Agricole AMQ s.e.c.	Distribution et commercialisation en nutrition animale	100 %
Maizex Seeds inc. ²	Production et commercialisation de semences	95,8 %
Sollio Agriculture s.e.c.	Fourniture de biens et services liés à l'agriculture	100 %
Standard Nutrition Inc.	Distribution et commercialisation en nutrition animale	100 %
TerminalGrains.Ag s.e.c.	Exploitation d'un terminal céréalier	80 %
Groupe BMR inc.	Distribution et commercialisation de produits de quincaillerie et de matériaux de construction	100 %
Énergies RC, s.e.c.	Détention d'un intérêt dans un partenariat de distribution et commercialisation de produits pétroliers	100 %

^{1 84.2 %} au 28 octobre 2023

Intérêts dans des partenariats

La Coopérative utilise la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation pour ses intérêts dans des entreprises sous contrôle conjoint.

Participations dans des entités sous influence notable

La Coopérative utilise la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation pour toutes les entités sur lesquelles elle exerce une influence notable sur leurs politiques stratégiques relatives aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

Lorsque la valeur des participations sous influence notable ou des intérêts dans des partenariats est négative, la Coopérative comptabilise l'excédent de sa quote-part des pertes de l'entité sur la valeur du placement lorsqu'une des conditions suivantes est remplie:

- i. la Coopérative a garanti les obligations de l'entité émettrice;
- ii. la Coopérative s'est engagée de quelque autre façon à fournir un soutien financier additionnel à l'entité émettrice;
- iii. il semble assuré que l'entité émettrice redeviendra rentable sous peu.

Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la part du résultat net cumulé et des actifs nets d'une filiale qui n'est pas détenue intégralement par la Coopérative. Les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées dans l'avoir, distinctement de l'avoir de la Coopérative. Toute modification de participation dans une filiale qui n'a pas d'incidence sur le contrôle de la Coopérative génère un ajustement entre la Coopérative et les participations ne donnant pas le contrôle pour tenir compte de leurs intérêts respectifs. Toute différence entre l'ajustement et la contrepartie versée est présentée distinctement dans l'avoir de la Coopérative.

Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs acquis et les passifs repris sont évalués selon leur juste valeur à la date d'acquisition et l'excédent du prix d'achat sur la juste valeur des actifs nets acquis est comptabilisé à titre d'écart d'acquisition. Si la juste valeur des actifs nets acquis excède la contrepartie versée, l'excédent est immédiatement comptabilisé à titre de gains nets à la cession et dévaluation d'actifs à l'état des résultats consolidés.

Les frais connexes aux acquisitions sont constatés dans les résultats au moment où ils sont engagés.

Les résultats des entreprises acquises sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de leur date respective d'acquisition.

Lorsque des options d'achat de la totalité ou d'une partie des actions non acquises de l'entreprise visée sont détenues par la Coopérative ou des options de vente sur ces mêmes actions sont détenues par des tiers, la Coopérative comptabilise un passif lorsque ces options sont exercées.

La Coopérative évalue les participations ne donnant pas le contrôle dans les entreprises acquises à la juste valeur à la date d'acquisition.

^{2 93.8 %} au 28 octobre 2023

2) Principales méthodes comptables

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des soldes de comptes bancaires ainsi que de la trésorerie servant à garantir des positions relatives à des instruments financiers dérivés et sont comptabilisés à leur juste valeur.

Stocks

Les stocks de matières premières et de fournitures sont évalués au moindre du coût établi selon les méthodes de l'épuisement successif ou du coût moyen et de la valeur nette de réalisation.

Les stocks de produits en cours et de produits finis sont évalués au moindre du coût établi selon les méthodes de l'épuisement successif ou du coût moyen et de la valeur nette de réalisation.

La Coopérative constate les montants reçus en vertu d'ententes avec des fournisseurs comme une réduction du prix des produits des fournisseurs et les présente en réduction du coût des ventes à l'état des résultats consolidés et des stocks connexes au bilan consolidé lorsqu'il est probable que ces remises seront reçues.

Actifs biologiques

Stocks agricoles

Les stocks agricoles se composent de porcs et de poulets vivants, de poules pondeuses et d'œufs. Les poules pondeuses sont classées comme stocks agricoles puisqu'elles sont détenues en vue de l'utilisation à des fins de production et ont une courte durée de vie productive. Les stocks agricoles sont évalués selon le modèle du coût, selon lequel les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon le modèle du coût complet et les méthodes de l'épuisement successif ou du coût moyen. Le coût complet des stocks agricoles comprend tous les coûts des intrants, tels que le prix d'achat et les coûts directs de manutention, et les autres coûts de production agricole engagés pour amener ces stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, tels que les frais généraux de production agricole directs. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés de l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser

Actifs biologiques producteurs

Les actifs biologiques producteurs se composent de truies utilisées dans le processus de reproduction porcine. Les actifs biologiques producteurs sont évalués au coût, diminué de l'amortissement cumulé et de toute perte de valeur. Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La recouvrabilité est évaluée en comparant la valeur comptable d'un actif biologique producteur avec le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de son utilisation et de sa sortie éventuelle. Si la valeur comptable de l'actif biologique producteur n'est pas recouvrable, la perte de valeur à être comptabilisée est évaluée au montant de l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur. Une perte de valeur ne fait pas l'objet de reprises si la juste valeur s'accroît ultérieurement.

Les actifs biologiques producteurs sont amortis sur leur durée de vie utile estimative en utilisant la méthode de l'amortissement linéaire. Les animaux de reproduction, constitués de truies, ont une durée de vie estimative évaluée à six mises bas.

Placements

Le poste « Placements » inclut des actions et autres titres de coopératives évalués au coût car ils ne comportent pas de cours dans un marché actif. Les billets à recevoir, également inclus dans le poste « Placements », sont initialement enregistrés à la juste valeur et sont comptabilisés par la suite au coût après amortissement.

Immobilisations corporelles

Propriétés, bâtiments et équipements

Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées au coût ou à la juste valeur si elles sont acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Les subventions relatives aux immobilisations corporelles sont comptabilisées en réduction du coût de celles-ci.

Les biens loués en vertu des contrats de location-acquisition sont capitalisés lorsque pratiquement tous les avantages et les risques afférents à la propriété du bien loué ont été transférés à la Coopérative. Le coût des actifs comptabilisés en vertu des contrats de location-acquisition représente le moindre de la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail et de la juste valeur du bien loué.

Les immobilisations corporelles destinées à la vente sont évaluées à leur valeur comptable ou à leur juste valeur diminuée des frais de vente, si cette dernière est inférieure, et ne sont pas amorties.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé sur le coût en utilisant la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie estimative ou sur la durée du bail :

Pavage	10 à 15 ans
Bâtiments	10 à 30 ans
Machinerie et équipement	3 à 20 ans
Matériel roulant	3 à 15 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Biens loués en vertu des contrats de location-acquisition	Durée du bail

Actifs incorporels

Les actifs incorporels amortissables sont initialement comptabilisés au coût, ou à la juste valeur s'ils sont acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, et amortis en utilisant la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie estimative.

Marques de commerce

Les marques de commerce dont la durée de vie est définie sont amorties sur des périodes de 10 à 20 ans. La Coopérative détient aussi des marques de commerce à durée de vie indéfinie qui ne sont donc pas amorties.

Listes de clients

Les listes de clients sont amorties sur des périodes de 10 à 21 ans.

Droits

Les droits sont composés de droits de production et de droits d'exclusivité d'approvisionnement. Les droits de production ne sont pas amortis car leur durée de vie est indéfinie et les droits d'exclusivité d'approvisionnement sont amortis sur une période de 10 ans.

2) Principales méthodes comptables

Actifs incorporels (suite)

Logiciels et projets de développement informatique

Le coût de certains logiciels et les projets de développement informatique sont capitalisés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur des périodes de trois à neuf ans. L'amortissement des projets de développement informatique débute lorsque les projets sont terminés.

Certains logiciels et projets de développement informatique sont développés à l'interne. Les frais y afférents sont capitalisés à titre d'actifs incorporels lorsque les coûts engagés permettent d'exploiter l'actif selon les attentes de la direction.

La Coopérative analyse ses accords d'infonuagique pour déterminer si une composante logicielle d'un tel accord constitue un actif incorporel logiciel. Cependant, si la composante logicielle ne constitue pas un actif, la Coopérative la comptabilise comme logiciel-service et passe en charges les dépenses connexes lorsqu'elles sont engagées. Les dépenses liées aux activités d'implantation qui sont directement attribuables à la préparation du logiciel-service en vue de son utilisation prévue et qui ne donnent pas lieu à des actifs incorporels distincts sont inscrites en tant qu'actif au titre de l'implantation du logiciel-service. Cet actif est comptabilisé en charges selon une formule linéaire appliquée sur la période prévue d'accès au logiciel-service par l'entreprise, qui est estimée à dix ans.

Support financier

Les différentes formes de support financier sont amorties sur la durée des contrats sous-jacents, soit entre cinq et 10 ans.

Recherche et développement

Les frais de recherche sont comptabilisés à titre de charges dans l'état des résultats consolidés dans l'exercice au cours duquel ils ont été engagés. Les frais de développement sont capitalisés à titre d'actifs incorporels lorsque les coûts engagés généreront des avantages économiques futurs.

Dépréciation d'actifs

Débiteurs et billets à recevoir

Les débiteurs et les billets à recevoir font l'objet d'une révision continue pour dépréciation et sont classés comme ayant subi une moins-value lorsque la Coopérative est d'avis qu'il existe un doute raisonnable qu'il y ait des pertes subies sur ces débiteurs et billets à recevoir en tenant compte de toutes les circonstances connues à la date de révision ou qu'il existe un doute raisonnable quant au recouvrement ultime d'une partie du capital et des intérêts. S'il existe des indications d'une dépréciation possible, la Coopérative doit déterminer s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif financier. Le montant de toute perte de valeur est déterminé en comparant la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des trois montants suivants :

- la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif, calculée au moyen d'un taux d'intérêt courant du marché, approprié à cet actif;
- ii. le prix qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif à la date de clôture du bilan consolidé:
- iii. la valeur de réalisation prévue par la Coopérative de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif, nette de l'ensemble des coûts nécessaires à l'exercice de la garantie.

Les reprises sont permises, mais la valeur comptable ajustée de l'actif financier ne doit pas être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de la reprise si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée.

Placements, intérêts dans des partenariats et participations dans des entités sous influence notable

Les placements sous forme d'actions et autres titres de coopératives, les intérêts dans des partenariats et les participations dans des entités sous influence notable font l'objet d'une dépréciation dans l'éventualité de difficultés financières reflétées lors de l'analyse des rapports financiers de ces entités. À la fin de chaque période, la Coopérative détermine, pour tout placement, s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, la Coopérative doit déterminer s'il y a eu, au cours de la période, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs du placement. S'il y a dépréciation, la Coopérative réduit la valeur comptable du placement en la ramenant à la plus élevée des valeurs suivantes :

- i. la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus du placement, calculée au moyen d'un taux d'intérêt courant du marché, approprié à cet actif;
- ii. le prix qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif financier à la date de clôture du bilan consolidé.

Les reprises sont permises, mais la valeur comptable ajustée de l'actif financier ne doit pas être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de la reprise si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée.

Actifs à long terme amortissables

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont passés en revue pour déterminer s'ils ont subi une réduction de valeur lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable. L'existence d'une dépréciation est déterminée en comparant la valeur comptable d'un actif destiné à être conservé et utilisé au total des flux de trésorerie nets futurs non actualisés prévus à l'utilisation ainsi qu'avec sa valeur résiduelle. Si la Coopérative considère que la valeur des actifs a subi une dépréciation, le montant de la dépréciation à comptabiliser correspond à l'excédent de la valeur comptable des actifs sur la juste valeur, laquelle est généralement calculée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés. Une perte de valeur qui est constatée est présentée à l'état des résultats consolidés et la valeur comptable de l'actif est ramenée à sa juste valeur. Une perte de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises si la juste valeur de l'actif à long terme en question s'accroît ultérieurement.

Actifs incorporels à durée de vie indéfinie

Les droits de production et certaines marques de commerce doivent faire l'objet d'un test de dépréciation si des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait excéder leur juste valeur. La dépréciation est calculée en comparant la valeur comptable des actifs incorporels avec leur juste valeur, laquelle est généralement établie d'après les flux de trésorerie actualisés. Lorsque la valeur comptable des actifs incorporels excède leur juste valeur, une perte de valeur d'un montant équivalent à cet excédent est comptabilisée. Une perte de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises si la juste valeur de l'actif incorporel en question s'accroît ultérieurement.

2) Principales méthodes comptables

Dépréciation d'actifs (suite)

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent l'excédent du prix d'acquisition par rapport à la juste valeur des actifs nets acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Les écarts d'acquisition ne font pas l'objet d'amortissement, mais sont plutôt soumis à un test de dépréciation si des événements ou des changements de situation indiquent qu'ils pourraient avoir subi une dépréciation. Au cours du test de dépréciation, la valeur comptable de l'unité d'exploitation, comprenant l'écart d'acquisition, est comparée à sa juste valeur. Lorsque la valeur comptable de l'unité d'exploitation excède sa juste valeur, une perte de valeur de l'écart d'acquisition est comptabilisée jusqu'à concurrence du montant comptabilisé de l'écart d'acquisition lié à l'unité d'exploitation. Toute dépréciation de la valeur comptable par rapport à la juste valeur est imputée aux résultats consolidés de l'exercice au cours duquel la baisse de valeur s'est produite. Les pertes de valeur des écarts d'acquisition ne peuvent faire l'objet de reprises.

Sortie d'actifs et abandon d'activités

Les actifs ou les groupes d'actifs et de passifs qui composent les groupes à sortir sont classés comme destinés à la vente lorsqu'ils sont disponibles en vue de la vente immédiate dans leur état actuel et que leur vente est hautement probable. La Coopérative classe un actif ou un groupe à sortir comme destiné à la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. À cet effet, la direction doit s'être engagée activement à l'égard d'un plan de vente des actifs ou des groupes à sortir et doit s'attendre à ce que la vente ait lieu dans les 12 mois suivant la date de leur classification comme destinés à la vente. Les passifs sont classés comme destinés à la vente et sont présentés distinctement à ce titre dans le bilan consolidé s'ils sont directement liés à un groupe destiné à la vente. Les actifs ou les groupes à sortir classés comme destinés à la vente sont présentés distinctement dans le bilan consolidé et sont évalués au moindre de leur juste valeur diminuée des frais de vente et de leur valeur comptable.

Les actifs classés comme destinés à la vente ne sont pas reclassés dans l'actif à court terme, sauf lorsque la Coopérative a vendu les actifs avant la date de mise au point définitive des états financiers et que le produit de la vente sera réalisé dans l'année qui suit la date de l'arrêté des comptes. Lorsque les actifs ont été classés dans l'actif à court terme en raison de leur vente ultérieure, les passifs devant être pris en charge par l'acquéreur ou réglés au moment de la sortie des actifs sont classés dans le passif à court terme.

Les actifs et les groupes à sortir sont classés dans les activités abandonnées si les activités et les flux de trésorerie peuvent être clairement distingués, sur le plan opérationnel et pour la communication d'informations financières, du reste de la Coopérative et qu'ils représentent une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte, qu'ils font partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ou qu'ils sont une filiale acquise exclusivement en vue de sa revente.

Le résultat net des activités abandonnées, y compris les composantes du résultat net de l'exercice précédent, est présenté en un montant unique dans l'état des résultats consolidés. Ce montant comprend le résultat net après impôts des activités abandonnées ainsi que le résultat net après impôts découlant de l'évaluation et de la cession d'actifs classés comme étant destinés à la vente.

Les informations entourant les activités abandonnées pour l'exercice précédent sont liées à toutes les activités qui ont été abandonnées à la date de clôture de la plus récente période présentée.

Si un actif à long terme ne répond plus aux critères requis pour être classé comme destiné à la vente, il est reclassé comme détenu et utilisé. Un actif à long terme qui est reclassé est évalué individuellement en prenant la plus faible des valeurs suivantes :

- i. valeur comptable de l'actif avant son classement comme actif destiné à la vente, ajustée pour tenir compte de tout amortissement qui aurait été constaté si l'actif avait continuellement été classé comme actif détenu et utilisé;
- ii. juste valeur à la date de la décision ultérieure de ne pas vendre.

Tout ajustement à apporter à la valeur comptable d'un actif à long terme reclassé comme détenu et utilisé est pris en compte dans le résultat avant activités abandonnées dans la période au cours de laquelle est prise la décision ultérieure de ne pas vendre sous le poste « Gains nets (pertes nettes) à la cession et dévaluation d'actifs ». Lorsqu'une composante de la Coopérative est reclassée comme détenue et utilisée, les résultats d'exploitation de la composante antérieurement présentés dans les résultats afférents aux activités abandonnées sont reclassés et pris en compte dans le résultat avant activités abandonnées pour toutes les périodes présentées.

Revenus reportés

Les revenus reportés correspondent aux sommes facturées pour des marchandises dont la vente n'a pas encore été reconnue. Certaines ententes de prépaiement entre la Coopérative et ses clients portent intérêts.

Constatation des produits

Les produits sont constatés lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété des marchandises vendues ont été transférés à l'acheteur, que l'estimation du produit de la vente est raisonnablement sûre et que la perception des produits est raisonnablement assurée. Ce moment coïncide généralement avec la réception des marchandises par l'acheteur. Les produits correspondent au montant de la contrepartie reçue net des remises.

Lorsque la Coopérative comptabilise les produits tirés de la vente de marchandises, elle doit déterminer si ces produits doivent être comptabilisés sur la base du montant brut ou du montant net, selon qu'elle agit comme mandant ou comme mandataire. Lorsque la Coopérative assume les principaux risques et qu'elle dispose d'une certaine latitude pour établir les prix, les produits doivent être comptabilisés sur la base de leur montant brut. Lorsque ces critères ne sont pas réunis, la Coopérative comptabilise les produits sur la base de leur montant net.

Conversion des devises

Les opérations conclues en devises sont converties en dollars canadiens, selon la méthode temporelle. En vertu de cette méthode, les éléments monétaires du bilan consolidé sont convertis aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice, tandis que les éléments non monétaires sont convertis aux taux de change en vigueur à la date des opérations. Les produits et les charges sont convertis aux taux de change en vigueur à la date des opérations. Les gains et les pertes résultant de la conversion des devises sont compris dans l'état des résultats consolidés à titre de coût des ventes, frais de vente et d'administration.

2) Principales méthodes comptables

Avantages sociaux futurs

La Coopérative offre des régimes à prestations définies et à cotisations définies qui procurent à la plupart de ses salariés le paiement des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite. Les régimes de retraite à prestations définies sont fondés soit sur le salaire de carrière, sur le salaire final moyen ou sur un principe de rente uniforme. Certaines prestations de retraite sont indexées en fonction des conditions économiques.

Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés est établi par calculs actuariels à l'aide des plus récentes évaluations de capitalisation. Les calculs sont déterminés à partir d'hypothèses à long terme relativement à la croissance de la rémunération, l'âge de départ à la retraite, la cessation d'emploi des salariés et la croissance des coûts prévus de santé.

La Coopérative utilise des contrats d'assurance pour le versement de certains avantages sociaux futurs. Ces contrats sont exclus des actifs du régime et le montant des prestations fournies au moyen de ces contrats est porté en diminution du passif au titre des prestations définies lorsqu'il existe un transfert des risques significatifs de la Coopérative.

Les réévaluations du passif ou de l'actif net au titre des prestations définies sont comptabilisées immédiatement dans l'état des résultats consolidés. Les réévaluations comprennent la différence entre le rendement réel des actifs du régime et le rendement calculé à l'aide du taux d'actualisation utilisé pour le calcul du coût financier des régimes, les gains et pertes actuariels ainsi que les gains et pertes auxquels donnent lieu les règlements et compressions.

Les actifs des régimes sont évalués à leur juste valeur. Les obligations au titre des régimes capitalisés sont calculées en ayant recours aux évaluations actuarielles complètes les plus récentes aux fins de capitalisation. Les obligations au titre des régimes non-capitalisés sont calculées en ayant recours à des évaluations actuarielles établies séparément aux fins de la comptabilisation, et les taux d'actualisation sont établis en fonction du taux d'intérêt du marché pour des titres de créance de qualité supérieure dont les flux de trésorerie correspondent à l'échelonnement et au versement des prestations prévues pour ces régimes.

La Coopérative offre aussi à certains de ses employés à la retraite des avantages complémentaires. Les avantages complémentaires de retraite offerts par la Coopérative à ces retraités comprennent des prestations pour des soins de santé et de l'assurance-vie. Le coût des avantages complémentaires à la retraite est calculé en utilisant la même méthode comptable que celle utilisée pour les régimes de retraite à prestations définies non-capitalisés. Les charges afférentes sont réglées par la Coopérative à mesure qu'elles deviennent exigibles.

Les coûts des régimes de retraite à prestations définies et le coût des avantages complémentaires sont comptabilisés dans l'état des résultats consolidés à titre de coût des ventes, frais de vente et d'administration.

Ristournes

Le montant et le mode de paiement des ristournes sont déterminés par le conseil d'administration. Le calcul des ristournes est établi en fonction des volumes d'achat des sociétaires. Les ristournes sont comptabilisées au cours de l'exercice auquel elles se rapportent. Dans le cas des ristournes en actions, les actions sont considérées comme étant émises à la fin de l'exercice qui précède la résolution du conseil d'administration.

Instruments financiers

La Coopérative comptabilise initialement un instrument financier créé, acquis, émis ou pris en charge dans une opération conclue dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les instruments d'emprunt ou les instruments de capitaux propres contractés dans une opération entre apparentés qui sont cotés sur un marché actif, les instruments d'emprunt pour lesquels les données d'entrée importantes pour la détermination de leur juste valeur sont observables, et les instruments dérivés sont également comptabilisés initialement à la juste valeur.

Les instruments financiers contractés dans une opération entre apparentés et assortis de modalités de remboursement sont initialement comptabilisés au coût, établi au moyen des flux de trésorerie non actualisés de ces instruments, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes. Les instruments financiers contractés dans une opération entre apparentés et non assortis de modalités de remboursement sont comptabilisés au coût, qui est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la Coopérative. La contrepartie assortie de modalités de remboursement est évaluée comme il est décrit précédemment, alors que la contrepartie sans modalités de remboursement est comptabilisée à la valeur comptable ou à la valeur d'échange, selon les circonstances.

Par la suite, la Coopérative évalue les instruments financiers comme suit :

Les débiteurs (excluant les sommes à recevoir de l'État) et les billets à recevoir sont évalués au coût après amortissement.

Les actions et autres titres de coopératives présentés dans les placements sont évalués au coût car ils ne comportent pas de cours dans un marché actif.

Les emprunts bancaires, les créditeurs et charges à payer (excluant les sommes à remettre à l'État), les dividendes à payer, les actions privilégiées rachetables et la dette à long terme sont évalués au coût après amortissement.

Les produits et les charges d'intérêt des actifs et des passifs financiers sont comptabilisés au poste « Frais financiers nets » à l'état des résultats consolidés. Lorsqu'ils sont afférents à la disposition, les gains et les pertes sont comptabilisés au poste « Gains nets (pertes nettes) à la cession et dévaluation d'actifs ».

2) Principales méthodes comptables

Instruments financiers dérivés

Conformément à sa stratégie de gestion des risques, la Coopérative a recours à des instruments financiers dérivés pour gérer les risques de change et les risques liés aux prix d'achat et de vente de certaines marchandises, ainsi que les risques de change et de taux d'intérêt liés à la dette. La Coopérative transige également des instruments financiers dérivés avec des entités dont elle ne détient pas le contrôle ou des membres, pour leur permettre de couvrir ces mêmes risques.

Les instruments financiers dérivés comprennent des contrats de change, des swaps de devises, des swaps de taux d'intérêt ainsi que des contrats à terme, des swaps et des options sur le prix des marchandises et des devises. La Coopérative n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

Lorsque la Coopérative documente ses relations de couverture ainsi que ses objectifs et sa stratégie de gestion des risques et démontre qu'elles sont suffisamment efficaces au moment de la mise en place de la couverture et tout au long de la période de couverture, la comptabilité de couverture est utilisée.

Les instruments financiers dérivés que la Coopérative a choisi de désigner comme éléments de couverture ne sont pas comptabilisés avant leur échéance. Les gains et les pertes auxquels l'élément de couverture donne lieu sont comptabilisés lorsque l'élément couvert influe sur les résultats consolidés. La tranche des gains et des pertes sur l'élément de couverture est comptabilisée à titre d'ajustement des revenus ou des dépenses de l'élément couvert connexe. Dans le cas où les instruments financiers dérivés sont utilisés pour couvrir les risques liés au prix des marchandises, la tranche des gains et des pertes sur l'élément de couverture est comptabilisée à titre d'ajustement de la valeur comptable de l'élément couvert. Les gains et les pertes réalisés sur ces contrats figurent dans le poste « Coût des ventes, frais de vente et d'administration ».

Contrats de change

La Coopérative effectue fréquemment des ventes et des achats de marchandises à l'étranger principalement en devises américaine, japonaise, australienne et en euros. Afin de mitiger les risques découlant des variations de taux de change, elle utilise des contrats de change de gré à gré.

Swaps de devises sur la dette

La Coopérative utilise une partie de sa facilité de crédit sous forme d'avances SOFR. Afin de gérer le risque de variation de taux de change de la dette, elle utilise des swaps de devises.

Une relation de couverture est rompue si la couverture cesse d'être efficace et la perte ou le gain généré lors de la cessation de couverture est comptabilisé dans un poste distinct de l'avoir jusqu'à ce que l'opération future se réalise, moment auquel la perte ou le gain est sorti de l'avoir et comptabilisé en tant qu'ajustement de la valeur comptable de l'élément couvert ou enregistré à l'état des résultats consolidés. S'il cesse d'être probable qu'une opération future couverte se réalise ou si l'élément couvert cesse d'exister, tout qain ou perte est comptabilisé à l'état des résultats consolidés.

Les instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés comme des éléments de couverture sont évalués à la juste valeur, soit le montant approximatif qui peut être obtenu en règlement de ces instruments aux taux pratiqués sur le marché. Les gains et les pertes résultant de la réévaluation à la fin de chaque exercice sont enregistrés à l'état des résultats consolidés.

Contrats à terme et swaps sur le prix des marchandises et de devises

La Coopérative effectue fréquemment des achats de grains, des ventes de produits de porcs et des achats d'engrais, et utilise des contrats sur les devises afin de couvrir certains risques futurs liés au prix de ces marchandises. La Coopérative n'utilise pas la comptabilité de couverture pour les contrats à terme et les swaps sur le prix des marchandises et de devises. Par conséquent, les gains et les pertes sur ces contrats, matérialisés ou non, figurent dans le poste « Coût des ventes, frais de vente et d'administration ».

Options sur le prix des marchandises et des devises

La Coopérative a également recours à des options pour gérer le risque du prix des marchandises et des devises. Les options confèrent à la Coopérative le droit mais non l'obligation de les exercer à un prix déterminé avant la date d'échéance des options. La Coopérative n'utilise pas la comptabilité de couverture pour les options sur le prix des marchandises et des devises. Par conséquent, les gains et les pertes sur ces contrats, matérialisés ou non, figurent dans le poste « Coût des ventes, frais de vente et d'administration ».

Swaps de taux d'intérêt

Afin de gérer le risque de variation de taux d'intérêt de la dette, la Coopérative utilise des swaps de taux d'intérêt. Elle n'utilise pas la comptabilité de couverture pour les swaps de taux d'intérêt. Par conséquent, les gains et les pertes sur ces contrats, matérialisés ou non, figurent dans le poste « Gains (pertes) sur réévaluation des swaps de taux d'intérêt ».

Impôts sur l'excédent (recouvrement)

La Coopérative utilise la méthode des impôts futurs pour comptabiliser ses impôts sur l'excédent. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont comptabilisés pour tenir compte des incidences fiscales futures des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont mesurés par application des taux d'imposition pratiquement en vigueur qui, selon ce qui est à prévoir, s'appliqueront aux bénéfices imposables des exercices au cours desquels les écarts temporaires sont censés se résorber. L'incidence d'une modification des taux d'imposition sur les actifs et passifs d'impôts futurs est prise en compte dans les résultats de la période au cours de laquelle la modification entre en vigueur. Une provision pour moins-value est constituée dans la mesure où, selon la direction, il est plus probable qu'improbable que les actifs d'impôts futurs ne pourront être réalisés.

Exercice

La Coopérative termine son exercice le dernier samedi d'octobre. Les exercices clos les 26 octobre 2024 et 28 octobre 2023 comprennent 52 semaines.

3) Acquisition d'entreprise

Le 13 mai 2024, une filiale de la Coopérative a acquis une participation supplémentaire de 50 % dans l'un de ses partenariats, qu'elle détenait conjointement avec un groupe d'actionnaires minoritaires apparenté. Sa participation dans cette entité œuvrant dans l'abattage et la commercialisation de porc, désormais de 100 %, lui permet donc de contrôler cette entité. Comme les parties étaient apparentées avant la transaction, la Coopérative doit appliquer les dispositions du chapitre 3840 de la Partie II du Manuel de CPA Canada – Comptabilité, « Opérations entre apparentés ». La Coopérative a conclu que la base d'évaluation appropriée dans le contexte de la transaction était la valeur comptable.

Cette acquisition s'est effectuée dans le cadre de l'exercice d'une option d'échange d'actions prévue dans la convention de société de la filiale de la Coopérative. En échange de cette participation supplémentaire, la filiale de la Coopérative a émis des parts de son capital à ce groupe d'actionnaires minoritaires, basé sur une valeur contractuellement préétablie dans l'entente. Par conséquent, 5 105 310 parts du capital de la filiale ont été émises, d'une valeur comptable de 23 865 \$, ce qui accorde une participation supplémentaire de 3,2 % à ce groupe d'actionnaires minoritaires. Une augmentation de la valeur comptable de la participation ne donnant pas le contrôle de 23 247 \$ et une hausse de la réserve de 618 \$ ont été enregistrées suite à cet échange.

La valeur totale des actifs nets acquis ainsi que la contrepartie versée se détaillent comme suit :

	Total
	\$
Actifs nets acquis	
Actifs à court terme	7 905
Immobilisations corporelles	5 496
Total des actifs acquis	13 401
Effet à payer	9 744
Effet à payer à la filiale de la Coopérative	8 2 5 6
Autres passifs à court terme	4 380
Total des passifs pris en charge	22 380
Total des actifs nets acquis	(8 979)
Contrepartie versée	
Émission de parts du capital de la filiale de la Coopérative	23 865

Conjointement à la comptabilisation de l'actif net acquis dans la nouvelle filiale, la filiale de la Coopérative a dû décomptabiliser sa participation détenue dans l'entité avant la transaction, laquelle affichait une valeur comptable négative de 7 548 \$. Cette valeur comptable reflète un ajustement de 30 133 \$ comptabilisé en lien avec la radiation partielle d'un effet à payer par l'entité acquise à la filiale de la Coopérative. De cette acquisition découle ainsi une diminution de la réserve de 25 296 \$.

4) Ajustements relatifs aux participations ne donnant pas le contrôle

Le 3 juillet 2023, un actionnaire sans contrôle, détenant 12,5 % des actions d'une filiale de la Division agricole, a exercé son option de vente de ses intérêts dans cette filiale, générant un rachat de 6,25 % de ses intérêts pour la somme de 6 296 \$ et l'octroi d'une nouvelle option de vente pour la participation résiduelle. Cette transaction a généré une diminution de la valeur comptable de la participation ne donnant pas le contrôle de 3 430 \$, une diminution de la réserve de 826 \$ et une réduction du surplus d'apport de 2 040 \$. Cette somme a été payée par la Coopérative au cours de l'exercice 2024. Celle-ci était présentée sous la rubrique Dette à long terme au 28 octobre 2023.

Le 13 juin 2024, ce même actionnaire sans contrôle a exercé la première tranche de sa nouvelle option de vente de ses intérêts dans la filiale, générant un rachat de 2,08 % de ses intérêts pour la somme de 2 246 \$. Cette transaction a généré une diminution de la valeur comptable de la participation ne donnant pas le contrôle de 1 351 \$, une diminution de la réserve de 216 \$ et une réduction du surplus d'apport de 679 \$.

Le 19 juillet 2023, la Coopérative a racheté la totalité de la participation d'un groupe d'actionnaire sans contrôle, détenant 22,5 % des actions d'une filiale de la Division agricole pour une somme négligeable. Cette transaction a généré une diminution de la valeur comptable de la participation ne donnant pas le contrôle et de la réserve de 4 121 \$.

5) Charges

Les charges comprennent les éléments suivants :

Les charges comprendent les elements sulvants :	2024	2023
	\$	\$
Coût des ventes, frais de vente et d'administration		
Coût des stocks	4 825 179	5 406 491
Coûts des stocks agricoles	697 562	783 832
Salaires et avantages sociaux	1 119 897	1 108 631
Crédits d'impôts à la recherche et développement	(483)	(1 124)
Amortissement des immobilisations corporelles	101 719	112 468
Amortissement des actifs biologiques producteurs	3 291	8 531
Amortissement des actifs incorporels	37 496	39 268
Autres charges	842 800	758 072
	7 627 461	8 216 169
Frais financiers nets		
Intérêts sur les obligations découlant des contrats de location-acquisition	1 639	2 279
Intérêts sur la dette à long terme	64 409	77 536
Intérêts sur les actions privilégiées	1 716	2060
Intérêts sur revenus reportés	3 169	8 220
Amortissement des coûts de transaction	2 024	2 823
Intérêts créditeurs	(3 622)	(2 199)
	69 335	90 719

6) Impôts sur l'excédent (recouvrement)

Les principales composantes des impôts sur l'excédent (recouvrement) comptabilisés à l'état des résultats consolidés se présentent comme suit :

	2024 \$	2023
Exigibles	12 535	34 664
Futurs	(106 517)	(4 860)
Impôts sur l'excédent (recouvrement)	(93 982)	29 804
Les principales composantes des actifs et des passifs d'impôts futurs s'établissent comme suit :		
	2024 \$	2023
Immobilisations corporelles	(44 820)	(72 528)
Placements	(27 070)	(21 409)
Actifs incorporels	19 307	5 432
Pertes reportables	75 623	14 489
Provisions et réserves non admissibles fiscalement	11 844	6 217
Avantages sociaux futurs	1784	4 701
Dépenses de recherche et développement reportables	12 288	(289)
Autres	(335)	5 454
	48 620	(57 933)
Actif d'impôts futurs	66 557	746
Passif d'impôts futurs	(17 936)	(58 679)
	48 620	(57 933)

Au 26 octobre 2024, des pertes autres qu'en capital s'élevant à 262 758 \$ au fédéral (327 734 \$ au provincial) ont été accumulées dans la Coopérative et certaines filiales. Ces pertes expirent entre 2035 et 2044. Au 28 octobre 2023, des pertes autres qu'en capital s'élevant à 313 575 \$ au fédéral (372 456 \$ au provincial) étaient accumulées. De ces pertes, un montant de 269 879 \$ au fédéral (328 760 \$ au provincial) n'a pas été constaté à titre d'actif d'impôts futurs.

Des crédits d'impôts ont été constatés au cours de l'exercice 2024, d'une valeur de 16 425 \$. De ce montant, 11 148 \$ ont été comptabilisés en réduction des immobilisations corporelles concernées.

7) Ristournes

Conformément aux dispositions de la loi régissant la Coopérative, les administrateurs, au cours de leur réunion du 13 novembre 2024, ont déclaré, à même l'excédent de l'exercice, des ristournes de 17 790 \$, lesquelles seront entièrement versées au comptant au cours de l'exercice 2025

8) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend un montant de 12 772 \$ utilisé pour garantir des positions relatives à des instruments financiers dérivés en date du 26 octobre 2024 [0 \$ en 2023].

9) Débiteurs

•	2024	2023
	\$	\$
Comptes clients	487 992	468 502
Provisions pour créances douteuses	(10 264)	(13 818)
	477 728	454 684
Sommes à recevoir de l'État	31 377	29 559
	509 105	484 243

Le 23 septembre 2024, une filiale de la Coopérative a renouvelé une entente portant sur une cession de créances d'une portion du portefeuille des débiteurs pour une période d'un an. Au 26 octobre 2024, conformément à l'entente, 146 758 \$ [146 949 \$ en 2023] de créances ont été vendues pour une contrepartie, nette de la réserve, de 115 000 \$ [115 000 \$ en 2023], sans recours ni garantie et donc décomptabilisées du bilan consolidé.

10) Stocks

Les stocks, excluant ceux de nature agricole, se détaillent comme suit :

	2024	2023
	\$	\$
Stocks de la Division alimentation	304 612	314 880
Stocks de la Division agricole	215 633	215 326
Stocks de la Division détail	157 523	170 622
	677 768	700 828

2024

2022

11) Actifs biologiques

Stocks agricoles

		Quantité		Montant
	2024	2023	2024	2023
Œufs	3 680 376	3 895 977	2 174	2 204
Animaux vivants – volaille	188 500	316 400	383	659
Animaux vivants – porc	1 294 102	1 238 050	183 744	140 811
Animaux de reproduction – volaille	390 307	381 603	5 158	5 004
			191 459	148 678

Actifs biologiques producteurs

Au 26 octobre 2024, la Coopérative détenait 66 503 truies [68 593 en 2023].

		2024	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette \$
Animaux de reproduction – porc	22 116	2 894	19 222
		2023	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette \$
Animaux de reproduction – porc	20 746	4 621	16 125

En juillet 2024, une radiation d'animaux de reproduction de 728 \$ en lien avec un incendie survenu dans une ferme de la Division alimentation a été comptabilisée au poste « Gains nets (pertes nettes) à la cession et dévaluation d'actifs » à l'état des résultats consolidés.

12) Intérêts dans des partenariats

	2024 \$	2023 \$
Actions dont le pourcentage de détention est de 50 % [50 % et 67,7 % en 2023] de la Division alimentation	39 537	43 713
Actions dont le pourcentage de détention est de 50 % de la Division agricole	189 077	194 739
Actions dont le pourcentage de détention est de 50 % de la Division détail	1 411	1 266
	230 025	239 718
Autres passifs (note 3)	1534	33 643

La Coopérative ne détient aucun intérêt dans un partenariat dont la quote-part est supérieure à 10 % des résultats de la Coopérative avant la quote-part des résultats des partenariats, des impôts et des ristournes [deux partenariats détenus à 50 % par la Coopérative dont la valeur comptable de l'un est 42 613 \$ et dont la valeur comptable de l'autre est négative de 31 606 \$, enregistré au poste « Autres passifs » en 2023].

Pour la période se terminant le 26 octobre 2024, un intérêt dans un partenariat détenu par deux filiales de la Coopérative a enregistré une quote-part négative supérieure à sa valeur comptable à cette même date. La Coopérative s'étant engagée à fournir un soutien financier à cette entité, l'excédent de sa quote-part des pertes sur la valeur comptable de 1 534 \$ [deux intérêts dans des partenariats détenus par des filiales en 2023 totalisant 33 643 \$] a été comptabilisé au poste « Autres passifs ».

Division alimentation

Le 23 février 2023, une filiale de la Coopérative a procédé à la vente de la totalité de son intérêt dans un partenariat pour une contrepartie de 124 843 \$. Cette transaction a engendré un gain de 108 651 \$, lequel a été enregistré au poste Gains nets (pertes nettes) à la cession et dévaluation d'actifs à l'état des résultats consolidés. Un billet à recevoir de 5 171 \$ a également été remboursé dans le cadre de la transaction.

Division agricole

Le $1^{\rm er}$ avril 2023, une filiale de la Coopérative a procédé à la vente de 50 % des actions de l'une de ses filiales, portant sa participation à 50 % et générant une perte du contrôle de celle-ci, pour un prix de vente de $1\,051\,$ \$. À la suite de cette transaction, des actifs à court terme de $8\,036\,$ \$, des actifs à long terme de $2\,658\,$ \$, des passifs à court terme de $5\,426\,$ \$ ainsi que des passifs à long terme de $2\,234\,$ \$ ont été décomptabilisés. La participation conservée, désormais considérée comme un intérêt dans un partenariat, a été comptabilisée selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation. Une perte sur la vente des actions et une perte sur réévaluation de la participation résiduelle, d'un total de $932\,$ \$, ont été constatées à titre de perte nette à la cession et dévaluation d'actifs à l'état des résultats consolidés.

Secteur pétrolier

Le 31 juillet 2023, une filiale de la Coopérative a procédé à la vente de 42,45 % des actions ordinaires de l'un de ses partenariats pour une contrepartie totale au comptant de 65 835 \$, portant sa participation à 7,55 %. Une perte sur la vente des actions d'une valeur de 16 819 \$ a été constatée à titre de perte nette à la cession et dévaluation d'actifs à l'état des résultats consolidés. La participation conservée est constituée d'actions privilégiées non-votantes et non-participatives d'une valeur de 15 000 \$, rachetables sur 15 ans et comptabilisées dans les Placements, ainsi que d'actions ordinaires votantes et participatives d'une valeur de 10 000 \$, constatées à titre de Participation dans une entité sous influence notable. Également le 31 juillet 2023, la Coopérative a procédé à la vente d'actions non participatives détenues dans ce partenariat pour la somme de 11 665 \$. Cette transaction a engendré un gain de 1 665 \$, lequel a été enregistré au poste Gains nets (pertes nettes) à la cession et dévaluation d'actifs à l'état des résultats consolidés. Suite à cette transaction, le 29 septembre 2023, cette filiale de la Coopérative a procédé au rachat de la totalité des parts d'un groupe d'actionnaires sans contrôle pour une considération totale de 11 387 \$. L'excédent de la juste valeur de la contrepartie versée sur la valeur comptable de la participation ne donnant pas le contrôle a été comptabilisé en augmentation de la réserve pour un montant de 2 704 \$ et la participation ne donnant pas le contrôle a été diminuée de 14 092 \$.

13) Participations dans des entités sous influence notable

	2024	2023
Actions dont le pourcentage de détention varie entre 6,8 % et 47,2 % [8,9 % et 39,4 % en 2023]	114101	J 4 210
de la Division alimentation	114 191	114 210
Actions dont le pourcentage de détention varie entre 16,5 $\%$ et 46 $\%$ de la Division agricole	21 743	23 500
Actions dont le pourcentage de détention est de 40 % de la Division détail [varie entre 20 % et 40 % en 2023]	28 413	35 074
Actions dont le pourcentage de détention est de 7,6 % dans une entreprise du secteur pétrolier	11 290	10 392
	175 637	183 176
Autres passifs	137	_

Au cours des deux derniers exercices, la Coopérative ne détient aucune participation dans des entités sous influence notable dont la quote-part dépassait le seuil de 10 % des résultats de la Coopérative avant la quote-part des résultats des entités sous influence notable, des impôts et des ristournes.

Un billet à recevoir de 1750 \$ a été converti en tant que participation dans une entité sous influence notable au cours de l'exercice 2024.

Division agricole

Le ler novembre 2022, la Coopérative a procédé à la vente de 21 % des actions de l'une de ses filiales, portant sa participation à 30,2 % et générant une perte du contrôle de celle-ci, pour un prix de vente de 11 765 \$. À la suite de cette transaction, des actifs à court terme de 2 343 \$, des actifs à long terme de 58 945 \$, des passifs à court terme de 7 029 \$, des passifs à long terme de 4 363 \$ ainsi qu'une participation ne donnant pas le contrôle de 23 189 \$ ont été décomptabilisés. La participation conservée représente dorénavant une participation dans une entité sous influence notable de 16,5 % détenue par la Division agricole, alors que la participation résiduelle est détenue par un partenariat de la Division alimentation. Ces participations ont été comptabilisées selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation pour 15 060 \$. Un gain sur la vente des actions de 118 \$ a été constaté à titre de Gains nets (pertes nettes) à la cession et dévaluation d'actifs à l'état des résultats consolidés.

Division détail

Le 2 juillet 2024, une filiale de la Coopérative a procédé à la vente de la totalité de ses actions détenues dans une entité sous influence notable pour une contrepartie de 31 733 \$. La contrepartie comprend une balance à recevoir de 10 000 \$, recevable en tranches annuelles de 2 000 \$ sur une période de cinq ans représentant une valeur actualisée de 8 393 \$. Le contrat de vente prévoit une contrepartie conditionnelle à payer pouvant engendrer un remboursement à l'acquéreur d'un montant maximal annuel de 2 000 \$ pour la filiale si certains des partenaires vendeurs ne maintiennent pas un volume d'achats minimum auprès de l'acquéreur au cours de chacune des cinq années suivant la transaction. Le Coopérative a estimé la juste valeur de la contrepartie conditionnelle à payer liée à cette éventualité à 4 196 \$ et a enregistré cette dernière au poste « Autres passifs » du bilan consolidé. Cette transaction a engendré un gain net de 15 840 \$, lequel a été enregistré au poste « Gains nets (pertes nettes) à la cession et dévaluation d'actifs » à l'état des résultats consolidés.

14) Placements

	2024 \$	2023 \$
Actions et autres titres de coopératives	27 201	25 882
Billets à recevoir, ne portant pas intérêt, sans échéance	17 309	16 868
Billet à recevoir, portant intérêt au taux de $6,95\%$ [$5,91\%$ en 2023], sans échéance	1 577	2 187
Billet à recevoir, ne portant pas intérêt, remboursable par versements annuels de 3000 et un versement final de 4000 , échéant en octobre 2024	4 000	6 846
Balance de prix de vente à recevoir, ne portant pas intérêt, remboursable par versements annuels de 2 000 \$, échéant en juillet 2029	8 393	-
Autres billets à recevoir, portant intérêt entre 0% et $8,0\%$ $[0\%$ et $8,7\%$ en 2023], sans échéance ou échéants sur demande, entre octobre 2024 et octobre 2037	7 945	10 274
	66 425	62 057
Placements échéant à moins d'un an	12 112	5 917
	54 313	56 140

15) Immobilisations corporelles

Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
\$	\$	\$
135 575	-	135 575
46 809	24 878	21 931
901 249	336 038	565 211
1037729	766 994	270 735
63 301	49 604	13 697
18 766	8 324	10 442
6 335	674	5 661
32 353	6 233	26 120
2 242 117	1 192 745	1049 372
-	-	12 283
	_	18 355
	\$ 135 575 46 809 901 249 1 037 729 63 301 18 766 6 335 32 353	Coût cumulé \$ \$ 135 575 - 46 809 24 878 901 249 336 038 1 037 729 766 994 63 301 49 604 18 766 8 324 6 335 674 32 353 6 233

		2023	
		Amortissement	Valeur
	Coût	cumulé	comptable nette
	\$	\$	\$
Terrains	141 816	_	141 816
Pavage	45 834	22 583	23 251
Bâtiments	945 228	333 730	611 498
Machinerie et équipement	1 111 481	832 625	278 856
Matériel roulant	58 272	47 361	10 911
Améliorations locatives	25 638	6 873	18 765
Biens loués en vertu des contrats de location-acquisition			
Bâtiments	6 896	765	6 131
Machinerie et équipement	31 342	3 991	27 351
	2 366 507	1 247 928	1 118 579
Immobilisations corporelles destinées à la vente			
Court terme	-	_	7 158
Long terme	-	-	20 880

Dans le cours normal de ses activités, en ayant pour objectif d'optimiser ses emplacements d'affaires, la Coopérative a décidé de mettre en vente des immobilisations corporelles ayant une valeur comptable nette totale de 30 638 \$ [28 038 \$ en 2023]. De ce montant, 12 283 \$ [7 158 \$ en 2023] ont été présentés à titre d'immobilisations destinées à la vente à court terme et 18 355 \$ [20 880 \$ en 2023] à long terme.

Des infrastructures relatives aux activités d'exportation de grains ont entraîné des flux de trésorerie négatifs à nouveau cette année. De ce fait, la Coopérative a établi qu'elle se trouvait en présence d'indicateurs suggérant que la valeur comptable de l'actif n'est plus recouvrable et qu'elle dépasse la juste valeur de celle-ci et un test de dépréciation a été effectué. À la lumière des résultats du test de dépréciation, la Coopérative a déterminé que la juste valeur estimative était inférieure à la valeur comptable. En conséquence, une perte de valeur de 8 250 \$ a été constatée dans une filiale de la Coopérative à titre de perte nette à la cession et dévaluation d'actifs à l'état des résultats consolidés [46 396 \$ en 2023].

En cours d'exercice, la Division alimentation a pris la décision de mettre fin à un projet pour lequel certains coûts avaient été capitalisés. Une perte de valeur de 5 948 \$ a été comptabilisée et présentée au poste de « Gains nets (pertes nettes) à la cession et à la dévaluation d'actifs » de l'état des résultats consolidés au 26 octobre 2024.

Le 1er octobre 2024, un incendie est survenu dans une usine de la Division alimentation. Une perte de valeur de 12 257 \$ a été comptabilisée et présentée au poste de « Gains nets (pertes nettes) à la cession et dévaluation d'actifs » de l'état des résultats consolidés en lien avec les dommages causés par l'incendie. Les procédures sous-jacentes au recouvrement des assurances ont été entamées.

15) Immobilisations corporelles

Le 28 juin 2023, la Division alimentation a annoncé la fermeture de l'une de ses usines, prévue au début de l'exercice 2024. Au 1^{er} juillet 2023, une évaluation de la bâtisse et des terrains a été effectuée par un évaluateur indépendant. Une dépréciation de 19 205 \$ a été constatée sur ces actifs. La Coopérative a évalué la juste valeur des autres actifs relatifs à cette usine en fonction des données historiques. Une dépréciation de 10 113 \$ a été constatée sur ces actifs. Au 28 octobre 2023, une perte de valeur de 29 318 \$ a donc été comptabilisée et présentée à titre de « Perte à la cession et dévaluation d'actifs » à l'état des résultats consolidés. Au 26 octobre 2024, une perte de valeur supplémentaire de 1 214 \$ a été comptabilisée.

En date du 28 octobre 2023, un plan de vente avait été approuvé par le conseil d'administration pour une autre usine de la Division alimentation. Une perte de valeur de 6 495 \$ a été comptabilisée et présentée à titre de « Gains nets (pertes nettes) à la cession et dévaluation d'actifs » à l'état des résultats consolidés en lien avec la fermeture de cette usine. Ces actifs sont toujours présentés à titre d'immobilisations destinées à la vente en date du 26 octobre 2024.

Les immobilisations corporelles en cours de construction de la Coopérative ne font pas l'objet d'un amortissement. Leur valeur comptable nette s'élève à 40 632 \$ [39 280 \$ en 2023].

16) Actifs incorporels

		2024	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette \$
Marques de commerce	99 481	15 542	83 939
Listes de clients	250 984	117 115	133 869
Droits d'exclusivité d'approvisionnement	81 288	42 571	38 717
Droits de production	2 079	-	2 079
Logiciels et projets de développement informatique	76 854	43 233	33 621
Support financier	16 070	5 617	10 453
	526 756	224 078	302 678

		2023	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette \$
Marques de commerce	113 598	14 236	99 362
Listes de clients	250 984	99 773	151 211
Droits d'exclusivité d'approvisionnement	99 846	52 688	47 158
Droits de production	2 079	_	2 079
Logiciels et projets de développement informatique	69 790	35 724	34 066
Support financier	11 227	3 994	7 233
	547 524	206 415	341 109

La valeur comptable des marques de commerce à durée de vie indéfinie ne faisant pas l'objet d'amortissement est de 80 175 \$ en 2024 [94 292 \$ en 2023].

Le 6 mai 2024, la Coopérative par le biais d'une filiale de sa Division agricole, a procédé à la vente de droits de production, d'une valeur comptable négligeable pour une contrepartie de 6 352 \$. Un gain du montant correspondant a donc été constaté à titre de Gains nets (pertes nettes) à la cession et dévaluation d'actifs.

Au cours de l'exercice 2024, une revue des marques de commerce de la Division alimentation a été effectuée, ce qui a mené à un test de dépréciation fondé sur l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie. À la lumière des résultats de ce test de dépréciation, la Coopérative a déterminé que la juste valeur de la marque de commerce était inférieure à la valeur comptable de 11 613 \$. Une perte de valeur correspondant à ce montant a été comptabilisée et présentée à titre de « Gains nets (pertes nettes) à la cession et à la dévaluation d'actifs » à l'état des résultats consolidés. La Division alimentation a également pris la décision stratégique de cesser l'utilisation d'une autre marque de commerce, ayant une valeur comptable de 2 504 \$. Une perte de valeur correspondant à ce montant a été comptabilisée et présentée à titre de « Gains nets (pertes nettes) à la cession et à la dévaluation d'actifs » à l'état des résultats consolidés.

Le 27 octobre 2023, par l'entremise de l'acquisition de la totalité des actions d'une société, une filiale de la Division alimentation a acquis un droit d'exclusivité d'approvisionnement pour la somme de 12 510 \$.

Au cours de l'exercice 2023, la Division alimentation a décidé de cesser l'utilisation de certaines listes clients et marques de commerces de l'une de ses filiales. Ainsi, la Coopérative a déterminé qu'elle se trouvait en présence d'indicateurs suggérant que la valeur comptable des liste clients et des marques de commerce afférentes à cette filiale dépassait la juste valeur de celles-ci. Par conséquent, la Coopérative a effectué des tests de dépréciation et a constaté une perte de valeur de 7 360 \$, laquelle a été présentée à titre de « Gains nets (pertes nettes) à la cession et dévaluation d'actifs » à l'état des résultats consolidés.

17) Sortie d'actifs et abandon d'activités

Le 31 août 2022, le conseil d'administration a approuvé l'abandon des activités d'une filiale de la Division agricole, œuvrant dans la commercialisation de grains en Ontario. Les actifs à long terme ont fait l'objet d'un plan de vente actif, impliquant la disposition des infrastructures relatives à ces activités, lequel a été complété au cours de l'exercice 2023. Les actifs à court terme, les passifs à court terme ainsi que les obligations financières ont été encaissés ou réglés dans le cours normal des affaires jusqu'à l'abandon complet des activités, majoritairement au cours du troisième trimestre de l'exercice 2023. Les dernières charges relatives à ces opérations ont été encourues au cours de l'exercice 2024.

Le tableau suivant présente le détail de la perte nette afférente aux activités abandonnées :

	2024	2023
	\$	\$
Produits	312	258 593
Charges		
Coût des ventes, frais de vente et d'administration	3 423	257 595
Frais financiers nets	-	2 883
	3 423	260 478
Perte d'exploitation	(3 111)	(1 885)
Autres résultats		
Gains nets à la cession et dévaluation d'actifs	29	244
Perte avant impôts	(3 082)	(1 641)

18) Emprunts bancaires

Le montant d'emprunts bancaires provient d'une facilité de crédit à demande d'une filiale.

La facilité de crédit à demande, renouvelable annuellement et autorisée par voie d'emprunts, d'avances, de lettres de crédit et de lettres de garantie, totalise 30 000 \$ jusqu'à concurrence d'un montant global de 6 000 \$ pour les lettres de crédit et les lettres de garantie. Un montant de 23 653 \$ était utilisé au 26 octobre 2024 [12 190 \$ au 28 octobre 2023]. La facilité de crédit porte intérêt au taux préférentiel, soit 5,95 % en date du 26 octobre 2024 [7,20 % en 2023]. La Coopérative est garante solidairement de la totalité des sommes dues en vertu de cette entente.

19) Créditeurs et charges à payer

	2024	2023
Comptes fournisseurs et charges à payer	861 957	767 903
Sommes à remettre à l'État	8 819	11 596
Intérêts courus autres	2 648	10 623
	873 424	790 122

Au cours de l'exercice 2023, la Division alimentation a annoncé la fermeture d'usines. Le montant global des prestations de cessation d'emplois a été estimé et comptabilisé en 2023 à titre de charge à payer pour un montant de 6 935 \$ et a été payé au cours de l'exercice 2024.

20) Obligations découlant des contrats de location-acquisition

20) Obligations decodiant des contrats de recation dequisition	2024 \$	2023 \$
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition, portant intérêt au taux fixe de 6,84 %, remboursable par versements mensuels de 505 \$ en capital et intérêts, échéant en octobre 2025	5 356	10 853
Obligations découlant de contrats de location-acquisition, portant intérêt à des taux fixes variant de $6,55\%$ à $8,84\%$ [$6,55\%$ en 2023], remboursables par versements mensuels variant de 20 \$ à 116 \$ [20 \$ à 131 \$ en 2023] en capital et intérêts, échéant de mars 2025 à août 2026	4 569	8 448
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition, portant intérêt au taux préférentiel plus 1 %, remboursable par versements mensuels de 45 \$ en capital, échéant en décembre 2030	3 225	3 763
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition, portant intérêt au taux fixe de 7,42 %, remboursable par versements mensuels de 83 \$ en capital et intérêts, échéant en janvier 2027	2 057	-
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition, portant intérêt au taux fixe de 6,57 %, remboursable par versements mensuels de 68 \$ en capital et intérêts, échéant en mai 2027	1863	-
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition, portant intérêt au taux fixe de 6,99 %, remboursable par versements mensuels de 99 \$ en capital et intérêts, échéant en octobre 2025	1 056	2 134
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition, portant intérêt au taux fixe de 6,57 %, remboursable par versements mensuels de 10 \$ en capital et intérêts, échéant en mai 2027	272	-
	18 398	25 198
Obligations découlant des contrats de location-acquisition exigibles à moins d'un an	12 376	10 803
	6 022	14 395

 $Les\ paiements\ minimums\ exigibles\ au\ cours\ des\ prochains\ exercices\ s'{\'e}tablissent\ comme\ suit:$

	\$
2025	12 376
2026	3 172
2027	1 2 3 9
2028	537
2029	537
2030	537

21) Dette à long terme

21) Dette a long terme	2024 \$	2023 \$
Facilité de crédit ¹ utilisée par voie d'emprunts sur marge et par voie d'avances SOFR à des taux variant de 5,78 % à 6,10 % au 26 octobre 2024 [6,64 % à 6,70 % en 2023], échéant en décembre 2026	367 335	302 168
Crédit à terme ² de filiales, garanti par des hypothèques mobilières et immobilières sur certains actifs agricoles pour une valeur comptable de 146 877 \$, échéant en décembre 2026. La convention exigeant que le risque de taux d'intérêt soit couvert à 100 % par le biais d'instruments financiers dérivés, le taux net effectif fixe incluant l'effet des swaps de taux d'intérêt est de 4,84 % à 5,30 % au 26 octobre 2024	270 000	-
Crédit à terme, garanti par des hypothèques mobilières et immobilières sur la majorité des actifs, comportant deux tranches portant intérêts aux taux fixes de $6,50\%$ pour un notionnel de $60000\$$ et $4,64\%$ pour un notionnel de $40000\$$, remboursables en sept versements annuels en capital de $8571\$$ et $5714\$$	85 715	100 000
Crédit à terme d'une filiale, garanti par une hypothèque immobilière sur certains actifs pour une valeur comptable de 133 395 \$ en 2023, utilisé par voie d'emprunt sur marge au taux préférentiel plus 1 %, soit 8,20 %, remboursé le 22 décembre 2023	-	95 151
Crédit à terme d'une filiale, garanti par une hypothèque immobilière sur l'universalité des biens de cette filiale pour une valeur comptable de 39 822 \$ [47 249 \$ en 2023], portant intérêts à taux fixe de 12,0 % pour une tranche de 24 900 \$ et à taux fixe de 13,0 % pour une tranche de 3 000 \$. Le capital et les intérêts sont remboursables en totalité le 31 mai 2025	48 909	42 623
Emprunt, portant intérêts à taux fixe de 5,25 %, remboursable sur demande	19 512	17 220
Billet à payer d'une filiale, sans intérêts et sans modalité de remboursement	-	7 000
Billet à payer d'une filiale, portant intérêt au taux fixe de 6 %, payé en novembre 2023	-	6 296
Autres dettes, à des taux variant de $5,25\%$ à $5,95\%$ en 2024 [0 $\%$ à $7,20\%$ en 2023], sans échéance [échéant en janvier 2026 en 2023]	775	1922
	792 246	572 380
Coûts de transaction	(3 133)	(906)
	789 113	571 474
Dette à long terme exigible à moins d'un an	82 180	140 297
	706 933	431 177

^{1.} La Coopérative dispose d'une facilité de crédit globale de 1 100 000 \$ en 2024 et 2023 de crédit rotatif, garantie par des hypothèques mobilières et immobilières sur la majorité des actifs. La Coopérative peut utiliser ce crédit selon les formes suivantes : emprunts sur marge en dollars canadiens [139 020 \$ utilisé en 2024 et 83 117 \$ en 2023] et/ou américains [2 720 \$ US utilisé en 2024 et 2 925 \$ US en 2023], avances SOFR libellées en dollars américains [161 395 \$ US utilisé en 2024 et 157 054 \$ US en 2023] et lettres de garantie. Le taux d'intérêt est déterminé à partir d'une grille de taux qui varie en fonction d'un ratio financier calculé trimestriellement sur une base consolidée. Le 22 décembre 2023, la Coopérative a amendé et renouvelé son entente de facilité de crédit globale pour une durée de 3 ans.

La dette à long terme de la Coopérative est sujette au respect de certains ratios financiers calculés sur la base des états financiers consolidés de la Coopérative. En date du 26 octobre 2024, la Coopérative respecte ces ratios financiers. Les remboursements de capital exigibles au cours des prochains exercices s'établissent comme suit : 2025 – 83 483 \$; 2026 – 14 286 \$; 2027 – 651 620 \$; 2028 – 14 286 \$; 2029 – 14 286 \$; 2030 – 14 285 \$.

22) Crédit reporté

Au cours de l'exercice, la Division alimentation a pris part à une transaction de cession-bail pour une contrepartie totale de 2 384 \$ [71 935 \$ en 2023]. L'excédent du gain résultant de la vente sur la valeur actualisée des paiements minimums exigibles sur la durée du bail, s'élevant à 866 \$ [13 626 \$ en 2023], est comptabilisée à titre de « Gains nets (pertes nettes) à la cession et dévaluation d'actifs » et la valeur actualisée des paiements minimums exigibles au titre de la location est de 1 381 \$ [27 594 \$ en 2023] est reportée et amortie, en proportion des loyers, sur la durée du bail. En date du 26 octobre 2024, le solde de crédit reporté se chiffre à 27 940 \$ [31 307 \$ en 2023] et le montant de l'amortissement du gain reporté dans la rubrique « Gains nets (pertes nettes) à la cession et dévaluation d'actifs » s'élève à 4 748 \$ [1 968 \$ en 2023].

^{2.} Le crédit à terme a été émis le 22 décembre 2023 avec une première tranche d'un montant de 95 000 \$, et comportait une portion dont l'émission pouvait être reportée en attente de la survenance de certains événements spécifiés à la convention. Une deuxième tranche d'un montant de 80 500 \$, a été émise le 19 janvier 2024 et la dernière tranche, d'un montant de 94 500 \$, a été émise le 31 mai 2024.

23) Avantages sociaux futurs

La Coopérative évalue ses obligations au titre des régimes à prestations définies et la juste valeur des actifs des régimes à la fin de chaque exercice.

Les évaluations actuarielles les plus récentes des régimes de retraite aux fins de la capitalisation ont été effectuées en date du 29 octobre 2022 pour un régime, du 31 décembre 2022 pour deux régimes, du 31 décembre 2023 pour trois régimes et du 26 octobre 2024 pour deux régimes. Les prochaines évaluations actuarielles doivent être effectuées en date du 25 octobre 2025 pour trois régimes, du 31 décembre 2024 pour un régime et du 31 décembre 2025 pour quatre régimes.

Les évaluations actuarielles les plus récentes pour les avantages complémentaires de retraite ont été effectuées le 26 octobre 2024 pour deux régimes et le 28 octobre 2023 pour les deux autres. Les prochaines évaluations actuarielles doivent être effectuées en date du 25 octobre 2025 et du 31 octobre 2026.

 $Les informations \ relatives \ aux \ régimes \ de \ retraite \ et \ aux \ avantages \ complémentaires \ se \ présentent \ comme \ suit :$

2024	Régimes de retraite	Avantages complémentaires	Total
2024	•	•	
Obligations au titre des prestations définies	178 368	18 714	197 082
Juste valeur des actifs des régimes	192 003	_	192 003
Actif (passif) net au titre des prestations définies	13 635	(18 714)	(5 079)
	Régimes	Avantages	
	de retraite	complémentaires	Total
2023	\$	\$	\$
Obligations au titre des prestations définies	168 216	16 105	184 321
Juste valeur des actifs des régimes	166 227	_	166 227
Passif net au titre des prestations définies	(1 989)	(16 105)	(18 094)

L'actif et le passif net au titre des prestations définies sont présentés comme suit au bilan consolidé de la Coopérative :

2024	Régimes de retraite \$	Avantages complémentaires \$	Total \$
Actif au titre des prestations définies	60 265	-	60 265
Passif au titre des prestations définies	(46 630)	(18 714)	(65 344)
Actif (passif) net au titre des prestations définies	13 635	(18 714)	(5 079)
	Régimes	Avantages	T
2023	de retraite \$	complémentaires \$	Total \$
Actif au titre des prestations définies	41 788		41 788

(43777)

(1989)

(16105)

(16105)

(59882)

(18094)

Le coût des régimes de retraite à prestations définies se compose de ce qui suit :

Passif au titre des prestations définies

Passif net au titre des prestations définies

Coût (revenu) des avantages sociaux futurs	(8 702)	3 657	(5 045)
Réévaluations et autres éléments	(15 063)	1 685	(13 378)
Coût financier	219	927	1 146
Coût des services rendus au cours de l'exercice	6 142	1045	7 187
2024	de retraite \$	complémentaires \$	Total \$
	Régimes		

2023	Régimes de retraite \$	Avantages complémentaires \$	Total \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	5 839	1 665	7 504
Coût financier	638	1 461	2 099
Réévaluations et autres éléments	(5 782)	(12 722)	(18 504)
Coût (revenu) des avantages sociaux futurs	695	(9 596)	(8 901)

Le 16 mai 2023, la Coopérative et une de ses filiales ont procédé à un achat de rentes pour certains de leurs régimes de retraite. Les engagements attachés aux participants retraités ont ainsi été transférés suite à cette transaction, générant une perte de 2 125 \$ présentée dans la rubrique Réévaluations et autres éléments.

24) Capital social

[Les montants présentés dans le descriptif du capital social sont exprimés en dollars.]

Le capital social de la Coopérative est variable et illimité quant au nombre d'actions qui peuvent être émises, et les privilèges, restrictions et conditions y afférents sont déterminés par le conseil d'administration. Le capital social se compose de ce qui suit :

Actions privilégiées de classe A

Actions privilégiées de classe A, d'une valeur nominale de 1 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration. Elles sont émises lors de la conversion des actions ordinaires souscrites par un sociétaire qui ne remplit pas les obligations de son contrat avec la Coopérative ou lorsque les obligations du contrat ne sont pas renouvelées.

Actions privilégiées d'investissement

Actions privilégiées d'investissement Série 1 – FSTQ, d'une valeur nominale de 100 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration depuis le 24 octobre 2022. Elles comportent un dividende annuel, cumulatif et préférentiel à l'exception des intérêts sur les actions du Régime d'investissement coopératif et payable semestriellement.

Actions privilégiées d'investissement Série 2 – CRCD, d'une valeur nominale de 100 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration depuis le 24 octobre 2022. Elles comportent un dividende annuel, cumulatif et préférentiel à l'exception des intérêts sur les actions du Régime d'investissement coopératif et payable semestriellement.

Actions privilégiées d'investissement Série 3 – ESSOR, d'une valeur nominale de 100 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration depuis le 24 octobre 2022. Elles comportent un dividende annuel, cumulatif et préférentiel à l'exception des intérêts sur les actions du Régime d'investissement coopératif et payable semestriellement.

Actions privilégiées d'investissement Série 4 – FONDACTION, d'une valeur nominale de 100 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration depuis le 24 octobre 2022. Elles comportent un dividende annuel, cumulatif et préférentiel à l'exception des intérêts sur les actions du Régime d'investissement coopératif et payable semestriellement.

Actions privilégiées d'investissement Série 5 – FSTQ, d'une valeur nominale de 100 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration depuis le 24 octobre 2022. Elles comportent un dividende annuel, cumulatif et préférentiel à l'exception des intérêts sur les actions du Régime d'investissement coopératif et payable semestriellement.

Actions privilégiées d'investissement Série 6 – 2017, d'une valeur nominale de 100 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration depuis le 1^{er} juin 2020. Elles comportent un dividende annuel, cumulatif et préférentiel à l'exception des intérêts sur les actions du Régime d'investissement coopératif et payable semestriellement.

Actions privilégiées d'investissement Série 7 – 2019, d'une valeur nominale de 100 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration depuis le 1er novembre 2022. Elles comportent un dividende annuel, cumulatif et préférentiel à l'exception des intérêts sur les actions du Régime d'investissement coopératif et payable semestriellement.

Actions privilégiées d'investissement Série 8-2020, d'une valeur nominale de 100 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration depuis le 1^{er} octobre 2023. Elles comportent un dividende annuel, cumulatif et préférentiel à l'exception des intérêts sur les actions du Régime d'investissement coopératif et payable semestriellement.

Actions privilégiées d'investissement Série 9 – 2022, d'une valeur nominale de 100 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration dès leur émission. Elles comportent un dividende annuel, cumulatif et préférentiel à l'exception des intérêts sur les actions du Régime d'investissement coopératif et payable semestriellement. Le 1^{er}août 2023, le conseil d'administration de la Coopérative a résolu de racheter la totalité des actions de cette Série.

Actions privilégiées du Régime d'investissement coopératif

Actions privilégiées, d'une valeur nominale de 10 \$, émises en vertu du Régime d'investissement coopératif à des employés de la Coopérative, portant intérêt à un taux fixé par le conseil d'administration. Elles sont rachetables à leur valeur nominale, sur décision du conseil d'administration à compter de la cinquième année suivant celle de l'émission.

Actions ordinaires

Actions ordinaires de classe A, d'une valeur nominale de 25 \$. Leur détention est une condition préalable à la qualification de sociétaire et au droit de vote. Elles sont rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration.

Actions ordinaires de classe AA, d'une valeur nominale de 25 \$. Leur détention est une condition préalable à la qualification de sociétaire de la section filière porcine et au droit de vote. Elles sont rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration.

Actions ordinaires de classe B-1, d'une valeur nominale de 1 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration, mais seulement à compter du jour suivant la date du cinquième anniversaire de leur émission. Toutefois, le conseil d'administration ne pourra racheter des actions ordinaires de classe B-1 s'il y a des actions ordinaires en circulation de classe D-1. Elles ont été émises aux sociétaires à titre de versement partiel de ristournes.

Actions ordinaires de classe D-1, d'une valeur nominale de 1 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration, mais seulement à compter du jour suivant la date du cinquième anniversaire de leur émission. Elles ont été émises aux sociétaires à titre de versement partiel de ristournes.

24) Capital social

Actions ordinaires (suite)

Actions ordinaires de classe P-1, d'une valeur nominale de 1 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration, mais seulement à compter du jour suivant la date du cinquième anniversaire de leur émission. La date de rachat devra également correspondre à celle des actions ordinaires de classe D-1 émises au cours de la même année. Elles ont été émises aux sociétaires à titre de versement partiel de ristournes.

Actions ordinaires de classe P-2, Séries 1 à 289 d'une valeur nominale de 25 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration. Toutefois, le conseil d'administration ne pourra racheter des actions ordinaires de classe P-2 s'il y a des actions ordinaires en circulation autres que des actions ordinaires de classe B-1, D-1 ou P-1. Elles ont été émises aux sociétaires à titre de dividende sur actions ordinaires de classe AA.

Actions ordinaires de classe P-100, d'une valeur nominale de 1 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration. Elles ont été émises aux sociétaires à titre de dividende déterminé discrétionnaire.

Actions ordinaires de classe P-200, d'une valeur nominale de 1 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration.

Actions ordinaires de classe MEMBRES AUXILIAIRES, d'une valeur nominale de 25 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration.

À la fin de l'exercice, les actions émises et payées étaient réparties comme suit :

		Nombre		Montant
	2024	2023	2024 \$	2023 \$
Actions privilégiées				Ψ
Classe A	379 629	436 318	380	437
Actions d'investissement Série 1 – FSTQ	450 000	500 000	45 000	50 000
Actions d'investissement Série 2 – CRCD	450 000	500 000	45 000	50 000
Actions d'investissement Série 3 – ESSOR	45 000	50 000	4 500	5 000
Actions d'investissement Série 4 – FONDACTION	225 000	250 000	22 500	25 000
Actions d'investissement Série 5 – FSTQ	225 000	250 000	22 500	25 000
Actions d'investissement Série 6 – 2017	180 000	2 000 000	18 000	200 000
Actions d'investissement Série 7 – 2019	2 700 000	3 000 000	270 000	300 000
Actions d'investissement Série 8 – 2020	1350000	1 500 000	135 000	150 000
Régime d'investissement coopératif				
Série 2018, rachetables à compter de 2024, 3,75 %	_	760 655	_	7 607
Série 2019, rachetables à compter de 2025, 3,5 %	803 734	803 934	8 037	8 039
Série 2020, rachetables à compter de 2026, 3,5 %	985 230	985 530	9 852	9 855
Série 2021, rachetables à compter de 2027, 4,0 %	1002754	1002954	10 028	10 030
Série 2022, rachetables à compter de 2028, 4,5 %	896 241	896 441	8 962	8 964
Série 2023, rachetables à compter de 2029, 5,0 %	973 445	_	9 734	_
	10 666 033	12 935 832	609 493	849 932
Coûts de transaction	_	_	(7 406)	(7 447
	10 666 033	12 935 832	602 087	842 485
Actions privilégiées présentées à titre de passif financier	(803 734)	(760 655)	(8 037)	(7 607
	9 862 299	12 175 177	594 050	834 878
Actions ordinaires				
Classe A	30 852	30 735	772	769
Classe AA	2 630	2 640	66	66
Classe B-1	41 488 346	42 321 752	41 489	42 322
Classe D-1	216 422 287	243 220 438	216 421	243 220
Classe P-1	4 781 508	4 788 356	4 781	4 788
Classe P-2	257	258	7	7
Classe P-100	22 724 135	22 776 775	22 724	22 777
Classe P-200	4 729 221	4 737 281	4 729	4737
MEMBRES AUXILIAIRES	560	530	14	13
	290 179 796	317 878 765	291 003	318 699
	300 042 095	330 053 942	885 053	1 153 577

24) Capital social

Les opérations de l'exercice se détaillent comme suit :

		Nombre		Montant
	2024	2023	2024	2023 \$
Actions privilégiées			-	<u>*</u>
Solde au début de l'exercice	12 935 832	12 751 901	842 485	840 790
Émission :				
Régime d'investissement coopératif Série 2023 [Série 2022 en 2023]	973 445	896 441	9 734	8 964
Actions d'investissement Série 9 – 2022	_	886 405	_	88 641
Coûts de transaction	_	_	41	(145)
	973 445	1 782 846	9 775	97 460
Rachat:				
Classe A	(56 689)	_	(57)	_
Régime d'investissement coopératif Série 2017	_	(709 610)	_	(7 096)
Régime d'investissement coopératif Série 2018	(760 655)	(1 600)	(7 607)	(15)
Régime d'investissement coopératif Série 2019	(200)	(1 300)	(2)	(13)
Régime d'investissement coopératif Série 2020	(300)	-	(3)	_
Régime d'investissement coopératif Série 2021	(200)	-	(2)	_
Régime d'investissement coopératif Série 2022	(200)	-	(2)	_
Actions d'investissement Série 1 – FSTQ	(50 000)	_	(5 000)	_
Actions d'investissement Série 2 – CRCD	(50 000)	-	(5 000)	_
Actions d'investissement Série 3 – ESSOR	(5 000)	-	(500)	_
Actions d'investissement Série 4 – FONDACTION	(25 000)	-	(2 500)	_
Actions d'investissement Série 5 – FSTQ	(25 000)	-	(2 500)	_
Actions d'investissement Série 6 – 2017	(1 820 000)	-	(182 000)	_
Actions d'investissement Série 7 – 2019	(300 000)	-	(30 000)	_
Actions d'investissement Série 8 – 2020	(150 000)	-	(15 000)	_
Actions d'investissement Série 9 – 2022	_	(886 405)	_	(88 641)
	(3 243 244)	(1 598 915)	(250 173)	(95 765)
	10 666 033	12 935 832	602 087	842 485
Régime d'investissement coopératif, rachetable	(002.72.4)	(7CO CEE)	(0.027)	(7.607)
à moins d'un an, Série 2019 [Série 2018 en 2023] Solde à la fin de l'exercice	(803 734) 9 862 299	(760 655) 12 175 177	(8 037) 594 050	(7 607) 834 878

24) Capital social

•		Nombre		Montant
	2024	2023	2024	2023
			\$	\$
Actions ordinaires				
Solde au début de l'exercice	317 878 765	317 887 696	318 699	318 708
Émission :				
Classe A	359	449	9	12
Classe AA	30	-	1	_
Classe P-2	3	-	-	-
MEMBRES AUXILIAIRES	30	20	1	_
	422	469	11	12
Transfert :				
Classe B-1	(833 406)	-	(833)	_
Classe D-1	833 406	_	833	_
				_
Rachat:				
Classe A	(242)	(456)	(6)	(12)
Classe AA	(40)	(40)	(1)	(1)
Classe D-1	(27 631 557)	(4 450)	(27 632)	(4)
Classe P-1	(6 848)	-	(7)	_
Classe P-2	(4)	(4)	-	-
Classe P-100	(52 640)	(4 450)	(53)	(4)
Classe P-200	(8 060)	-	(8)	-
	(27 699 391)	(9 400)	(27 707)	(21)
Solde à la fin de l'exercice	290 179 796	317 878 765	291 003	318 699

Le 5 septembre 2024, le conseil d'administration a résolu de procéder à une émission d'actions privilégiées du Régime d'investissement coopératif, Série 2024, en date du 30 novembre 2024, en vertu de laquelle 993 500 actions privilégiées ont été émises pour une contrepartie totale de 9 935 \$. Le 5 septembre 2024, ils ont également résolu de racheter, à compter du 30 novembre 2024, 803 734 actions privilégiées émises en vertu du Régime d'investissement coopératif, Série 2019, pour une contrepartie de 8 037 \$.

Le 24 avril 2024, le conseil d'administration de la Coopérative a résolu de racheter des actions privilégiées d'investissement Série 6 - 2017, soit 1 620 000 actions, pour une contrepartie au comptant de 162 000 \$. Des dividendes de 1 485 \$ ont été déclarés et payés au comptant le 31 mai 2024 sur les actions d'investissement Série 6 – 2017 avant leur rachat.

Le 16 janvier 2024, les administrateurs ont résolu de racheter 27 629 237 actions ordinaires de classe D-1 émises en 2012 et 2013, et 56 689 actions privilégiées de classe A, ayant les mêmes années de référence, pour une contrepartie au comptant de 27 686 \$. Le paiement a été effectué le 7 août 2024.

Le 14 décembre 2023, le conseil d'administration de la Coopérative a résolu de racheter 10 % de chacune des séries des actions privilégiées d'investissement, soit 805 000 actions, pour une contrepartie au comptant de 80 500 \$. Des dividendes de 1 494 \$ ont été déclarés et payés au comptant le 19 janvier 2024 sur les actions d'investissement avant leur rachat.

Le 6 septembre 2023, le conseil d'administration a résolu de procéder à une émission d'actions privilégiées du Régime d'investissement coopératif, Série 2023, en date du 30 novembre 2023, en vertu de laquelle 973 445 actions privilégiées ont été émises pour une contrepartie totale de 9 734 \$. Le 6 septembre 2023, ils ont également résolu de racheter, à compter du 30 novembre 2023, 760 655 actions privilégiées émises en vertu du Régime d'investissement coopératif, Série 2018, pour une contrepartie de 7 607 \$. Du produit d'émission des actions, une somme de 6 129 \$ a été reçue au comptant et 3 605 \$ provient du rachat d'actions venues à échéance, dont les sommes afférentes ont été réinvesties dans le programme.

 $Le\ 1^{er}\ ao \hat{u}t\ 2023, le\ conseil\ d'administration\ de\ la\ Coopérative\ a\ résolu\ de\ racheter\ la\ totalité\ des\ actions\ privilégiées\ d'investissement$ Série 9 – 2022, soit 886 405 actions, pour une contrepartie au comptant de 88 641 \$. Des dividendes de 2 465 \$ ont été déclarés et payés au comptant le 31 juillet 2023 sur les actions d'investissement Série 9 - 2022 avant leur rachat.

Au 31 mars 2023, les dividendes déclarés sur les actions privilégiées d'investissement ont été versés sous forme d'émission d'actions privilégiées Série 9 – 2022 d'une valeur de 26 871 \$ ainsi que sous forme d'un paiement comptant d'une valeur de 7 500 \$. En date du 6 septembre 2023, tous les dividendes déclarés sur les actions privilégiées d'investissement ont été versés sous forme d'un paiement comptant d'une valeur de 28 670 \$.

Les dividendes relatifs à l'exercice 2022 sur les actions privilégiées d'investissement ont été déclarés en date du 30 novembre 2022 sous $forme\ d'émission\ d'une\ nouvelle\ série\ d'actions\ privilégiées, les\ actions\ Série\ 9-2022,\ d'une\ valeur\ de\ 61\ 770\ \$\ ainsi\ que\ sous\ forme\ d'une\ privilégiées,\ les\ actions\ Série\ 9-2022,\ d'une\ valeur\ de\ 61\ 770\ \$\ ainsi\ que\ sous\ forme\ d'une\ privilégiées,\ les\ actions\ Série\ 9-2022,\ d'une\ valeur\ de\ 61\ 770\ \$\ ainsi\ que\ sous\ forme\ d'une\ privilégiées,\ les\ actions\ Série\ 9-2022,\ d'une\ valeur\ de\ 61\ 770\ sous\ privilégiées,\ les\ actions\ Série\ 9-2022,\ d'une\ valeur\ de\ 61\ 770\ sous\ privilégiées,\ les\ actions\ privilégiées,\ privilégiées,\$ paiement comptant d'une valeur de 7 500 \$.

25) Engagements et éventualités

a) Contrats reliés aux opérations

La Coopérative loue des bâtiments et de l'équipement en vertu de contrats de location-exploitation à long terme. Les engagements minimums futurs de la Coopérative pour ces contrats s'établissent à 331 673 \$ et se répartissent comme suit pour les prochains exercices : 2025 - 59929 \$; 2026 - 49515 \$; 2027 - 43744 \$; 2028 - 35019 \$; 2029 - 27880 \$; 2030 et suivants -115586 \$.

La Coopérative a également pris des engagements à l'égard d'équipements informatiques et de logiciels. Les engagements minimums futurs de la Coopérative pour ces contrats s'établissent à 23 014 \$ et se répartissent comme suit pour les prochains exercices : 2025 – 9 256 \$; 2026 – 7 522 \$; 2027 – 3 797 \$; 2028 – 1 276 \$, 2029 – 1 163 \$.

Dans le cours normal de ses affaires, la Coopérative s'engage auprès de fournisseurs à des fins d'approvisionnement. Les engagements de la Coopérative pour ces contrats ne dépassent pas une durée d'un an.

b) Rachat des parts des actionnaires sans contrôle

Division alimentation

Un actionnaire sans contrôle d'une des filiales de la Coopérative, détenant 5,6 % [5,8 % en 2023] des parts de cette filiale, bénéficie, à compter du 30 avril 2028, d'une option de vente de la totalité de ses parts à la filiale de la Coopérative, laquelle est dans l'obligation de les racheter ou de transmettre cette obligation à ses commanditaires. La Coopérative est ultimement responsable de la totalité du rachat des parts en cas de refus des autres commanditaires. La cession des parts ainsi que le paiement de leur prix de vente pourront être effectués en un maximum de trois tranches annuelles, égales et consécutives, ou plus rapidement, selon les modalités du contrat.

Un autre actionnaire sans contrôle d'une des filiales de la Coopérative, détenant 2,8 % [2,9 % en 2023] des parts de cette filiale, bénéficie, à compter du 31 décembre 2027, d'une option de vente de la totalité de ses parts à la Coopérative, laquelle est dans l'obligation de les racheter ou d'exiger que sa filiale procède au rachat des parts. La cession des parts ainsi que le paiement de leur prix de vente pourront être effectués en un maximum de trois tranches annuelles, égales et consécutives, ou plus rapidement, selon les modalités du contrat.

Un groupe d'actionnaires sans contrôle d'une des filiales de la Coopérative, détenant 5,8 % [2,6 % en 2023] des parts de cette filiale, bénéficie, depuis le 31 décembre 2023, d'une option de vente de 2,5 % de parts à la Coopérative, laquelle est dans l'obligation de les racheter ou d'exiger que sa filiale procède au rachat des parts. La cession des parts ainsi que le paiement de leur prix de vente pourront être effectués en un maximum de quatre tranches annuelles, égales et consécutives, ou plus rapidement, selon les modalités du contrat. Ce groupe bénéficie également, et ce à compter du 28 octobre 2030, d'une option de vente de 3,3 % de ses parts à la Coopérative, laquelle est sujet aux mêmes modalités de remboursement.

Un autre groupe d'actionnaires sans contrôle d'une des filiales de la Coopérative, détenant 4,4 % [4,6 % en 2023] des parts de cette filiale, bénéficie d'une option de vente de la totalité ou de 50 % de ses parts à la Coopérative, laquelle est dans l'obligation de les racheter ou d'exiger que sa filiale procède au rachat des parts. Dans le cas où une option d'exercice partiel est levée, le rachat des parts résiduelles pourra être exercé à compter du cinquième anniversaire de la date du premier avis d'exercice partiel des parts. La cession des parts ainsi que le paiement de leur prix de vente pourront être effectués en un maximum de deux tranches annuelles, égales et consécutives, ou plus rapidement, selon les modalités du contrat, et ce, si les options sont exercées le ou avant le 30 octobre 2026, alors qu'elles le seront en un maximum de trois tranches annuelles, égales et consécutives, ou plus rapidement, si les options sont exercées après le 30 octobre 2026.

Division agricole

Un groupe d'actionnaires sans contrôle, détenant 4,17 % [6,25 % en 2023] des actions d'une filiale, bénéficie depuis le 3 juillet 2023, d'une option de vente de la totalité de ses actions à la Coopérative, et ce, jusqu'à la date d'expiration de l'option, soit le 3 juillet 2026. La cession des parts ainsi que le paiement de leur prix de vente pouvaient être effectués en un maximum de trois tranches annuelles, ou plus rapidement, selon les modalités du contrat. Une première tranche représentant le tiers de la participation restante a été exercée en juin 2024. Le prix de rachat est fonction de la valeur de la filiale, et comporte un prix plancher.

Division détail

Un groupe d'actionnaires sans contrôle, détenant 30 % des actions d'une filiale, bénéficie, après la fin de l'exercice se terminant en 2026, d'une option de vente de la totalité ou d'une portion de ses intérêts à la Coopérative par l'entremise d'une filiale. Dans le cas où une option d'exercice partiel est levée, le rachat des intérêts résiduels pourra s'exercer sur plusieurs exercices jusqu'à concurrence de trois fois.

La Coopérative, par l'entremise de sa filiale, bénéficie d'une option d'achat de la totalité ou d'une portion des intérêts à compter du 31 octobre 2026, selon les modalités du contrat.

c) Réclamations et litiges

Dans le cours normal de ses affaires, la Coopérative est exposée à diverses réclamations et actions. Ces litiges sont souvent entourés de nombreuses incertitudes et l'issue des causes individuelles est imprévisible. Selon la direction, les réclamations et actions sont suffisamment provisionnées ou couvertes par des polices d'assurance et leur règlement ne devrait pas avoir d'effet défavorable notable sur la situation financière de la Coopérative.

26) Garanties

Dans le cours normal de ses affaires, la Coopérative a conclu des ententes dont certaines dispositions répondent à la définition de garantie.

Ces ententes peuvent obliger la Coopérative à indemniser un tiers pour les coûts ou pertes attribuables à divers événements, tels que la non-conformité à des déclarations antérieures ou à des garanties, à des pertes ou à des endommagements de biens et à des réclamations pouvant survenir pendant la prestation de services.

Contrats de cautionnement

La Coopérative s'est engagée, par voie de lettres de confort auprès d'institutions financières, à l'égard de cautionnements à des partenariats ainsi qu'à des tiers. Le solde de ces montants dus au 26 octobre 2024 s'élève à 90 230 \$ [55 637 \$ en 2023]. L'engagement de la Coopérative à l'égard de ces contrats de cautionnement se limite au rachat de stocks.

La Coopérative s'est également engagée, par voie de lettres de confort auprès d'institutions financières, à l'égard de cautionnements à des partenariats ainsi qu'à des membres de la Coopérative totalisant 43 570 \$ au 26 octobre 2024 [39 761 \$ en 2023].

27) Instruments financiers

a) Instruments financiers dérivés

Dans le cours normal de ses affaires, la Coopérative fait appel à divers instruments financiers dérivés tels que des contrats de change, des contrats à terme, des swaps de taux d'intérêt ainsi que des swaps et des options sur le prix des marchandises et des devises afin de minimiser les risques découlant des fluctuations des taux de change, des taux d'intérêt et des prix des marchandises. Ces instruments ne sont utilisés qu'à des fins de gestion des risques.

Instruments financiers dérivés pour lesquels la comptabilité de couverture est appliquée

Contrats de change

Le tableau suivant présente les montants relatifs à des contrats de change s'étalant sur des périodes n'excédant pas un an :

Type	Pays	Notionnel en devises Taux de		change moyen
			2024	2023
Vente	États-Unis	570 750 \$ US [600 000 \$ US en 2023]	1,3556	1,3508
Vente	Japon	10 675 924 ¥ [5 166 342 ¥ en 2023]	0,009595	0,009264
Vente	Australie	2 415 \$ A [2 553 \$ A en 2023]	0,9178	0,8708

Swaps de devises sur la dette

Afin de gérer les risques liés à la variation du taux de change, la Coopérative utilise des instruments financiers dérivés pour fixer en dollars canadiens les versements sur les dettes libellées en dollars américains. Au 26 octobre 2024, une dette d'une valeur de 161 395 \$ US [157 054 \$ US en 2023] a ainsi fait l'objet d'une relation de couverture par le biais d'ententes de devises sur la dette. Ces instruments financiers permettent de couvrir l'impact de la variation du taux de change de cette dette sur un équivalent en dollars canadiens de 220 000 \$ [215 000 \$ en 2023].

Instruments financiers dérivés pour lesquels la comptabilité de couverture n'est pas appliquée

Contrats à terme, swaps sur le prix des marchandises et de devises

La Coopérative a conclu, avec des institutions financières et sur les marchés, des contrats à terme et des swaps sur le prix de divers grains et de devises, aux fins de la gestion du risque de fluctuation du coût des grains pour l'approvisionnement des activités de productions animales.

27) Instruments financiers

a) Instruments financiers dérivés (suite)

Le tableau suivant présente les montants relatifs à ces contrats :

	2024		2023	
	Notionnel \$	Gain (perte) \$	Notionnel \$	Gain (perte) \$
Contrats de vente de commodités	7 987	345	16 763	615
Contrats d'achat de commodités	14 340	(770)	10 731	739
Contrats de vente de devises	1238	(37)	12 674	(191)
Contrats d'achat de devises	32 658	717	24 284	503
Position nette – Achat	37 773	255	5 578	1 666

La Coopérative transige également des instruments financiers dérivés avec des membres, pour leur permettre de couvrir les risques de marché relatifs à des activités de commercialisation de grains. En contrepartie, la Coopérative a conclu, avec des institutions financières et sur les marchés, des contrats à terme sur le prix de divers grains et de devises. Le tableau suivant présente les montants relatifs à ces contrats:

	2024		2023	
	Notionnel \$	Gain (perte) \$	Notionnel \$	Gain (perte) \$
Contrats de vente de commodités	31 316	40	-	_
Swaps d'achat de commodités	31 293	(7)	-	_
Contrats de vente de devises	105 826	(2 131)	_	_
Swaps d'achat de devises	106 411	2 717	-	_
Position nette – Achat	562	619	_	_

La Coopérative a également conclu des contrats à terme et des swaps sur le prix des marchandises et de devises pour couvrir les risques relatifs aux fluctuations de prix du porc, de la moulée, de l'engrais et des matériaux de construction. Le tableau suivant présente les montants relatifs à ces contrats :

	2024		2023	
	Notionnel \$	Gain (perte) \$	Notionnel \$	Gain (perte) \$
Contrats de vente de commodités	224 019	(2 932)	37 289	3 562
Contrats d'achat de commodités	79 065	(2 083)	27 422	(1 497)
Contrats de vente de devises	143 588	(1 534)	140 806	(359)
Contrats d'achat de devises	174 468	3 877	100 516	3 159
Position nette - Vente	114 074	(2 672)	50 157	4 865

La Coopérative transige également des instruments financiers dérivés avec des entités dont elle ne détient pas le contrôle, pour leur permettre de couvrir les risques de marché relatifs à des activités de production porcine. En contrepartie, la Coopérative a conclu, avec des institutions financières et sur les marchés, des instruments financiers pour couvrir les risques relatifs aux fluctuations de prix du porc et de la moulée. Le tableau suivant présente les montants relatifs à ces contrats :

	2024		2023	
	Notionnel \$	Gain (perte) \$	Notionnel \$	Gain (perte) \$
Swaps et contrats de vente de commodités	50 991	1041	-	_
Swaps et contrats d'achat de commodités	50 775	(825)	_	_
Swaps et contrats de vente de devises	23 818	(211)	-	_
Swaps et contrats d'achat de devises	23 851	244	-	_
Position nette - Vente	183	249		-

27) Instruments financiers

a) Instruments financiers dérivés (suite)

Les tableaux de la présente note affichent les montants des notionnels des instruments financiers dérivés. Ces montants correspondent au montant contractuel utilisé à titre de référence pour le calcul du montant des paiements. Les montants des notionnels ne sont en général pas échangés par les contreparties et ne reflètent pas l'exposition de la Coopérative en cas de défaut.

Swaps de taux d'intérêt

Afin de gérer les risques liés à la variation des taux d'intérêt, la Coopérative utilise des instruments financiers dérivés pour fixer les taux d'intérêt originalement variables en taux d'intérêt fixes. Au 26 octobre 2024, des swaps de taux d'intérêt en vertu desquels la Coopérative reçoit des intérêts au taux variable CORRA 1 mois, soit 3,81 % en 2024 [au taux variable CDOR 1 mois, soit 5,42 % en 2023], sur un notionnel de 445 000 \$ [250 000 \$ en 2023] sont en vigueur. La Coopérative paie des intérêts à taux fixes variant de 2,83 % à 4,06 % [3,08 % à 4,69 % en 2023]. Ces swaps prévoient le règlement mensuel au net des intérêts reçus et payés. Ces swaps viennent à échéance de décembre 2026 à septembre 2034 [de mai 2026 à mars 2028 en 2023].

Une perte de 5 058 \$ [un gain de 9 355 \$ en 2023] a été comptabilisé à titre de « Gains (pertes) sur réévaluation des swaps de taux d'intérêt » dans l'état des résultats consolidés.

b) Juste valeur des instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés reflète les montants estimatifs que la Coopérative devrait recevoir (ou payer) pour mettre fin aux contrats ouverts à la fin de l'exercice. Les cours obtenus des courtiers de la Coopérative sont comparés aux cours affichés par les marchés financiers à leur fermeture.

La juste valeur des instruments financiers dérivés est la suivante :

	2024	2023
Dérivés	\$	\$
Contrats à terme, options et swaps, sur le prix des marchandises et de devises – actif	8 206	7 653
Contrats à terme, options et swaps, sur le prix des marchandises et de devises – passif	(9 756)	(1 187)
Swaps de taux d'intérêt – actif	2 178	8 279
Swaps de taux d'intérêt – passif	(5 027)	_
	(4 399)	14 745

Aucun montant n'a été comptabilisé, relativement à l'inefficacité des relations de couverture, dans l'état des résultats consolidés pour les exercices 2024 et 2023 relativement aux contrats de change et aux swaps de devises sur la dette.

c) Nature et ampleur des risques relatifs aux instruments financiers et gestion de ces risques Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une partie à un instrument financier ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations et qu'il en résulte pour la Coopérative une perte financière. L'exposition maximale au risque de crédit pour la Coopérative correspond à la valeur comptable des instruments financiers suivants :

Comptes clients et billets à recevoir

Dans le cours normal de ses affaires, la Coopérative évalue régulièrement la situation financière de ses clients et examine l'historique de crédit pour tout nouveau client. Afin de se prémunir contre les pertes financières reliées au crédit accordé, la Coopérative a une politique déterminant les conditions de crédit pour les diverses sphères d'activités. Les limites de crédit sont établies spécifiquement par secteur et par client et elles sont revues périodiquement. La Coopérative établit la provision pour créances douteuses en tenant compte du risque de crédit spécifique et des tendances historiques des clients. De plus, la Coopérative détient des sûretés pouvant lui accorder un recours en cas de défaut, sur des actifs et placements de certains clients. La Coopérative croit que la concentration du risque de crédit à l'égard des comptes clients et des billets à recevoir est minime, en raison de la diversité de ses clients et de leurs secteurs d'activité.

Dérivés

Le risque de crédit afférent aux instruments financiers dérivés est limité aux gains non matérialisés, le cas échéant. La Coopérative est susceptible de subir des pertes si les parties sont en défaut d'exécution des engagements liés à ces instruments. Toutefois, la Coopérative estime que le risque de telles inexécutions est faible, compte tenu qu'elle ne traite qu'avec des institutions financières hautement cotées, des membres ou des entités dans lesquelles elle détient une participation.

27) Instruments financiers

c) Nature et ampleur des risques relatifs aux instruments financiers et gestion de ces risques (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la Coopérative éprouve des difficultés à s'acquitter de ses engagements liés à ses passifs financiers. Ces derniers sont principalement composés d'emprunts bancaires, de créditeurs et charges à payer, d'obligations locatives, de la dette long terme, de contrats à terme sur le prix des marchandises et de devises et d'autres passifs.

La Coopérative gère ce risque en établissant des prévisions financières détaillées ainsi qu'en élaborant un plan stratégique des acquisitions à long terme. La gestion de la trésorerie à un niveau consolidé requiert une surveillance constante des rentrées et des sorties de fonds prévues à partir de projections de la situation financière consolidée de la Coopérative. Le risque de liquidité est évalué en fonction des volatilités historiques, des besoins saisonniers, des obligations financières à court terme et des engagements de la dette à long terme.

Risque de marché

Risque de change

Le risque de change représente le risque que la valeur d'un instrument financier ou des flux de trésorerie relatifs à des ventes ou des achats à l'étranger fluctue en raison des variations des taux de change. Afin de protéger ses opérations contre le risque de change, la Coopérative utilise des contrats de change de gré à gré, des swaps de devises et des options sur le prix des devises.

Les principaux risques de change de la Coopérative sont couverts par une trésorerie centralisée. Les risques de change sont gérés conformément à la politique de gestion du risque de change. L'objectif visé par la politique est de protéger les profits d'exploitation de la Coopérative en éliminant l'exposition à la fluctuation de change.

Risaue de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt afférent aux actifs et passifs financiers découle des variations des taux d'intérêt que la Coopérative pourrait subir. La Coopérative estime que les billets à recevoir, les emprunts bancaires et les obligations découlant de la dette à long terme portant intérêt à des taux variables présentent un risque de flux de trésorerie compte tenu que la Coopérative pourrait subir les incidences négatives en cas de variation des taux d'intérêt.

La gestion de la trésorerie centralisée vise à apparier et à orchestrer la combinaison appropriée de dettes à intérêt fixe et à intérêt variable pour minimiser l'impact de la fluctuation des taux d'intérêt. De plus, afin de protéger sa dette à long terme contre les risques découlant des variations de taux d'intérêt, elle utilise des swaps de taux d'intérêt.

Autres risques de prix

Risques associés à la volatilité des prix des marchandises

Les prix des intrants dépendent de plusieurs facteurs externes à la Coopérative. L'extrême volatilité des prix résulte de l'évolution constante des marchés d'approvisionnement. Afin de gérer son exposition au risque lié aux fluctuations des prix, la Coopérative utilise des contrats à terme, des swaps et des options sur le prix des marchandises.

28) Opérations entre apparentés

Dans le cours normal de ses affaires, la Coopérative effectue des transactions avec ses partenariats. Ces transactions, mesurées à leur valeur d'échange, se résument comme suit :

d'échange, se résument comme suit :	2024	2023
État des résultats consolidés	\$	\$
Produits	1 282 022	1 533 123
Coût des ventes, frais de vente et d'administration	325 800	375 723
Résultats des placements	49	677
	2024 \$	2023 \$
Bilan consolidé	<u> </u>	
Actif		
Débiteurs	82 508	109 574
Placements	14 554	12 488
Passif		
Créditeurs et charges à payer	26 230	10 281
Revenus reportés	40 154	108 260
Billet à payer d'une filiale, ne portant pas intérêt et sans modalités de remboursement		7 000
Les placements avec les partenariats se détaillent comme suit :		2000
	2024 \$	2023 \$
Billets à recevoir, ne portant pas intérêt, sans échéance	13 279	11 088
Billet à recevoir, ne portant pas intérêt, remboursable selon les modalités du contrat	600	800
Billet à recevoir, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 0,5 %	675	600
	14 554	12 488
Dans le cours normal de ses affaires, la Coopérative effectue des transactions avec ses entités sou mesurées à leur valeur d'échange, se résument comme suit :	is influence notable. Ces trar	isactions,
	2024	2023
	\$	\$
État des résultats consolidés		
Produits	122 558	162 429
Coût des ventes, frais de vente et d'administration	239 607	376 733
	2024	2023
Bilan consolidé	<u> </u>	\$
Actif		
Débiteurs	5 543	7 776
Instruments financiers dérivés	1286	_
Billet à recevoir, portant intérêt au taux de 6,95 % [5,91 % en 2023], sans échéance	1577	2 187
Billet à recevoir, ne portant pas intérêt, sans échéance	<u>-</u>	1 750
Actions privilégiées	15 000	15 000
Passif		
Créditeurs et charges à payer	1 417	4 528

29) Événements postérieurs à la date du bilan

Le 31 octobre 2024, la Coopérative a procédé à l'acquisition de 54 % des actions d'une entreprise œuvrant dans le secteur avicole pour une contrepartie de 9 112 \$, et a procédé au remboursement de la dette à long terme de celle-ci d'une valeur de 23 110 \$. La Coopérative détenait déjà une participation de 46 % dans cette entreprise. Ainsi à cette même date, le contrôle de l'entité a été obtenu et cette dernière sera consolidée aux états financiers.

Le 30 novembre 2024, les administrateurs ont résolu de racheter 27 335 607 actions ordinaires de classe D-1, 2 621 682 actions ordinaires de classe P-1 et 42 711 actions privilégiées de classe A, ayant toutes été émises en 2015 et 2016, pour une contrepartie au comptant de 30 000 \$.

Le 22 janvier 2025, les administrateurs ont déclaré un dividende déterminé de 5 209 \$. Ce dividende sera entièrement versé au comptant.

Rétrospective financière – Non auditée

	2024	2023	2022	2021	2020
Exploitation [en milliers de dollars]					
Produits	7 843 601 \$	8 342 344 \$	8 469 716 \$	7 563 153 \$	6 952 829 \$
Frais financiers nets	69 335	90 719	84 030	35 734	53 796
Amortissements (excluant les coûts de transaction)	142 506	160 267	164 096	158 183	168 511
Excédent (perte) avant ristournes, impôts sur l'excédent et activités abandonnées	197 606	146 815	(289 362)	42 839	211 124
Ristournes	17 790	-	_	_	29 200
Impôts sur l'excédent (recouvrement)	(93 982)	29 804	(666)	(11 138)	30 850
Excédent net (perte nette) attribuable aux membres de la Coopérative	230 323	101 938	(278 379)	(4 292)	117 664
Bénéfice opérationnel avant intérêts, impôts et amortissements (BAIIA opérationnel)	418 403	361 647	44 153	147 708	467 077
Situation financière [en milliers de dollars]					
Fonds de roulement	427 320 \$	239 309 \$	579 177 \$	577 715 \$	639 904 \$
Immobilisations corporelles et actifs biologiques producteurs, valeur comptable nette	1 099 232	1 162 742	1 358 174	1 464 378	1 567 259
Total de l'actif	3 783 473	3 750 518	4 577 368	4 969 460	4 728 182
Actions privilégiées et avoir de la Coopérative	1 655 237	1 767 352	1 733 516	2 099 983	2 032 586
Ratios financiers					
Ratio du fonds de roulement	1,4	1,2	1,4	1,4	1,6
Couverture des intérêts*	3,9	2,6	(2,4)	2,2	4,9
Ratio d'endettement	33:67	26:74	41:59	35:65	38:62
Excédent (perte) avant ristournes, impôts sur l'excédent (recouvrement) et activités abandonnées*/produits	2,5 %	1,8 %	(3,4)%	0,5 %	2,9 %
Réserve et surplus d'apport/actions privilégiées et avoir de la Coopérative	46,0 %	34,3 %	33,1 %	44,9 %	42,4 %
Actions privilégiées et avoir de la Coopérative/total de l'actif	43,7 %	47,1 %	37,9 %	42,3 %	43,0 %
Nombre d'employés	14 862	15 960	15 930	15 850	16 150

^{*} Aux fins des calculs des ratios, les participations ne donnant pas le contrôle sont incluses dans l'excédent avant ristournes et impôts sur l'excédent.





Coopératives affiliées

Agiska Coopérative Saint-Hyacinthe

Agro Co-operative Assoc Ltd

Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)

Antigonish Farm & Garden Co-op

Antigonish (Nouvelle-Écosse)

Atlantic Co-operative Country Stores Moncton

(Nouveau-Brunswick)

Avantis Coopérative Sainte-Marie

La Coop Chambord Chambord

Citadelle, coopérative de producteurs de sirop d'érable

Plessisville

Covris Coopérative Baie-du-Fèbvre

La Coop Dupuy et Sainte-Jeanne d'Arc

Dupuv

Eastern Farmers Co-op Society

Mount Pearl (Terre-Neuve)

Fermes du Nord Coopérative

Mont-Tremblant

Filière porcine coopérative Montréal

La Coop Gracefield Gracefield

Magasin Co-op de **Havre-aux-Maisons** Havre-aux-Maisons

Co-op Home & Farm **Supply Fredericton** (Nouveau-Brunswick)

Kensington Co-operative Association Limited

Kensington (Île-du-Prince-Édouard)

La Coop La Patrie La Patrie

Société coopérative de Lamèque Ltée

Lamèque (Nouveau-Brunswick)

Nutrinor coopérative Saint-Bruno-Lac-Saint-Jean

Novago Coopérative Joliette

O'Leary Farmers Co-op Assn.

O'Leary (Île-du-Prince-Édouard)

Magasin CO-OP de **Plessisville** Plessisville

Scotian Gold Co-operative Limited

Coldbrook (Nouvelle-Écosse)

South Eastern Farmers Co-op

Moncton (Nouveau-Brunswick)

La Coop Squatec Squatec

La Coop Saint-Adriend'Irlande

Saint-Adrien-d'Irlande

La Fromagerie coopérative Saint-Albert inc. Saint-Albert (Ontario)

La Coop Saint-Côme-Linière Saint-Côme-Linière

La Coop Sainte-Justine Sainte-Justine

La Coop Sainte-Marthe Sainte-Marthe

Magasin CO-OP de Sainte-Perpétue

Sainte-Perpétue-de-L'Islet

La Coop St-Fabien Saint-Fabien

La Coop Saint-Hubert Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup

La Coop Saint-Méthode Adstock

La Coop Saint-Pamphile Saint-Pamphile

La Coop Saint-Patrice Saint-Patrice-de-Beaurivage

Coopérative de Saint-Quentin Itée Saint-Quentin (Nouveau-Brunswick)

La Coop Saint-Ubald Saint-Ubalde

Magasin CO-OP de Saint-Victor Saint-Victor

Section des marchands indépendants BMR

Montréal

Section des producteurs de porc de l'ouest

Montréal

Sussex & Studholm Agricultural Society No. 21

Sussex

(Nouveau-Brunswick)

Uniag Coopérative Napierville

Unoria Coopérative Rimouski

VIVACO groupe coopératif Victoriaville

Membres auxiliaires

Coop de services agricoles Le Partage Lotbinière

Lotbinière

Coopérative des producteurs de pommes de terre de Péribonka-Ste-Marguerite-Marie Péribonka

Coopérative d'utilisation de matériel agricole des Basses-Laurentides Mirabel

Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la Matapédia Saint-Léon-le-Grand

Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la Rivière du Bic Rimouski (Le Bic)

Coopérative d'utilisation de matériel agricole de La Rocaille

Sainte-Hélènede-Kamouraska

Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Laurierville

Coopérative d'utilisation de matériel agricole

de l'Érable Plessisville

Coopérative d'utilisation de matériel agricole de l'Érablière

Saint-Félix-de-Valois

Coopérative d'utilisation de matériel agricole de l'Or Blanc

Saint-Georges-de-Windsor

Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Saint-Fabien Saint-Fabien

Coopérative d'utilisation de matériel agricole de St-Cyprien Saint-Cyprien Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Ste-Croix

Saint-Édouardde-Lotbinière

Coopérative d'utilisation de matériel agricole de St-Jean-de-Dieu Saint-Jean-de-Dieu

Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Weedon

Weedon

Coopérative d'utilisation de matériel agricole des Rivières

Sainte-Anne-de-la-Pérade

Coopérative d'utilisation de matériel agricole du Coteau

Isle-Verte

Coopérative d'utilisation de matériel agricole du Haut-Saint-Laurent Saint-Anicet

Coopérative d'utilisation de matériel agricole du Saguenay

Saguenay

Coopérative d'utilisation de matériel agricole Estrie-Mont

Saint-Joachim-de-Shefford

Coopérative d'utilisation de matériel agricole et forestière du Lac Alma

Coopérative d'utilisation de matériel agricole Franco-Agri

Sainte-Anne-de-Prescott (Ontario)

Coopérative d'utilisation de matériel agricole Jeannoise

Saint-Gédéon

Coopérative d'utilisation de matériel agricole l'Achigan

L'Épiphanie

Coopérative d'utilisation de matériel agricole Lamy

Saint-Hubert

Coopérative d'utilisation de matériel agricole Les Ressources

Yamachiche

Coopérative d'utilisation de matériel agricole Petite Montagne

Saint-Joseph-de-Beauce

Coopérative d'utilisation de matériel agricole Porte de la Beauce Saint-Isidore

Coopérative d'utilisation de matériel agricole Tournesol

Sainte-Marie

Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Bellechasse Saint-Gervais

Coopérative d'utilisation de matériel agricole de La Durantaye

La Durantaye

Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la Montagne du diable Mont-Saint-Michel

Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la Petite-Nation et de la Lièvre

Plaisance

Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la région de l'Estrie Coaticook

Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Leclercville

Leclercville

Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Matane

Saint-Luc

Coopérative d'utilisation de matériel agricole de St-Éloi

Saint-Éloi

Coopérative d'utilisation de matériel agricole Boréale

Saint-Isidore Hébertville

Coopérative d'utilisation de matériel agricole Saint-Vallier Saint-Vallier

Coopérative d'utilisation de matériel agricole de St-Sylvère Deschaillons

Coopérative d'utilisation de matériel agricole des Aulnaies Saint-Jean-Port-Joli

Coopérative d'utilisation de matériel agricole du Haut du Lac Normandin

Coopérative d'utilisation de matériel agricole Duncan

Saint-Nazaire-d'Acton

Coopérative d'utilisation de matériel agricole Kamouraska-Ouest

Rivière-Ouelle

Coopérative d'utilisation de matériel agricole l'Oie Blanche Saint-Pierre

Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Rouville Carignan

Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la Horton

Saint-Michel-du-Squatec

Coopérative d'utilisation de matériel agricole Les Rameaux de la Baie-des-Chaleurs New Richmond

Coopérative d'utilisation de matériel agricole des Hauts-reliefs Saint-Adrien

Coopérative d'utilisation de matériel agricole de St-Norbert St-Norbert

Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Warwick Warwick



